



Campagnes solidaires

Mensuel de la Confédération paysanne

N° 374 Juillet-août 2021 – 6 € – ISSN 09834-9181

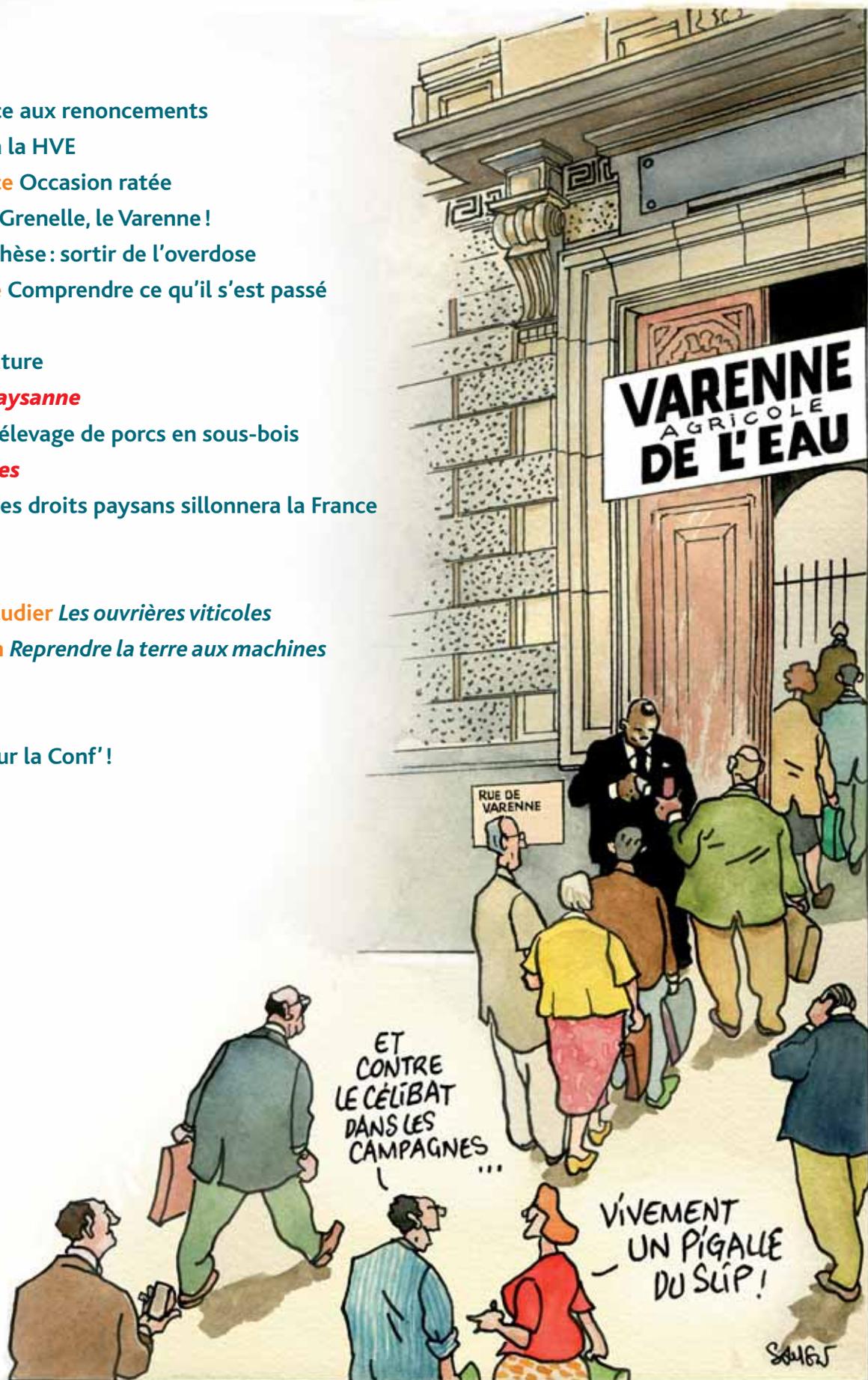
Dossier

**La forêt doit
(elle aussi)
résister à son
industrialisation**

Pac Colère face aux renoncements

Dossier La forêt doit (elle aussi) résister à son industrialisation

- 4 **Vie syndicale**
Actualité
- 5 **Pac** Colère face aux renoncements
- 6 **Pac** Arnaque à la HVE
- 7 **Plan de relance** Occasion ratée
- 8 **Eau** Après les Grenelle, le Varenne !
- 9 **Azote de synthèse**: sortir de l'overdose
- 10 **Grippe aviaire** Comprendre ce qu'il s'est passé
Initiatives
- 11 Paysans de nature
Agriculture paysanne
- 12 **Morbihan** Un élevage de porcs en sous-bois
Internationales
- 14 La Caravane des droits paysans sillonnera la France cet été
- 16 **Culture**
Jean Louis Escudier *Les ouvrières viticoles*
Atelier Paysan *Reprenre la terre aux machines*
- 18 **Abonnement**
- 18 **Annonces**
- 20 Un hymne pour la Conf' !



Le Samson du mois



Nicolas Girod,
paysan dans le Jura,
porte-parole national

Intérêt général

Depuis de nombreuses années, et encore plus fortement depuis plusieurs mois, nous revendiquons une agriculture performante socialement et écologiquement. Les deux étant intimement liés, tant l'objectif écologique ne saura être atteint sans davantage de paysannes et de paysans, partout et mieux rémunérés afin de mettre en place les nécessaires transitions.

C'est ce que nous n'avons cessé de marteler et que nous avons enfin réussi à imposer dans le débat concernant la réforme de la prochaine Pac (2023-2027), en y ajoutant l'enjeu alimentaire qui trouvera plus de sens pour chacune et chacun (citoyen-ne comme paysan-ne) quand nous serons plus nombreux à produire pour nourrir et à faire vivre cette relocalisation tant attendue. Nos revendications pour davantage de justice sociale, pour une meilleure répartition des aides publiques, portent avant tout un besoin d'orientation politique vers l'emploi paysan. Aujourd'hui, non seulement la répartition n'est pas équitable, mais elle est surtout inopérante, avec toujours moins de paysan-nes dans nos campagnes, celles et ceux qui restent devant travailler plus pour gagner moins !

Le sens des politiques agricoles – quelles qu'elles soient – devrait toujours être la recherche de l'intérêt général plutôt que la somme de quelques intérêts particuliers, aussi puissants soient-ils. Il faudra pour cela s'émanciper de l'agrobusiness – qui tire encore aujourd'hui toutes les ficelles et guide les décisions prises par le ministre de l'Agriculture – et cesser d'écrire des politiques inertes pour enfin se donner l'ambition d'une évolution positive du modèle agricole.

Alors non, cette prochaine Pac ne sera pas la Pac sociale rêvée !

Alors non, elle ne permettra pas d'installer davantage de paysannes et de paysans et de mieux les rémunérer !

Elle ne marquera donc pas un tournant majeur pour plus d'agroécologie, partout et pour tou-ttes.

Mais nous devons toujours continuer à interpeller – Macron et Denormandie en tête – afin qu'ils améliorent leur copie actuelle, si pâle, afin qu'ils entendent notre colère et notre frustration à voir encore une échéance de plus de manquée, sous la pression des forces de l'immobilisme.

Nous devons continuer à marteler et diffuser nos messages auprès des élu-es, des paysan-nes et des citoyen-nes pour réaffirmer et convaincre qu'un autre monde est possible, avec d'autres orientations, d'autres répartitions, d'autres solutions.

Demain et après-demain, la Pac et d'autres politiques agricoles seront encore discutées, évaluées et questionnées, et nous serons toujours là, en actions, en propositions et en négociations pour une meilleure prise en compte des actifs et actives, des premiers hectares, pour servir un projet agricole, alimentaire et de société, le seul en capacité de faire face aux multiples défis que nous connaissons : une agriculture paysanne qui emploie plus, produit mieux et préserve nos communs.

Restons fermes !

Mensuel édité par :
l'association Média Pays
104, rue Robespierre – 93170 Bagnolet
Tél. : 01 43 62 82 82 – fax : 01 43 62 80 03
campsol@confederationpaysanne.fr
confederationpaysanne.fr
facebook.com/confederationpaysanne
Twitter : @ConfPaysanne

Abonnements : 01 43 62 82 82
abocs@confederationpaysanne.fr
Directeur de la publication :
Nicolas Girod
Rédaction : Benoît Ducasse
et Marie Gazeau
Secrétariat de rédaction :
Benoît Ducasse

Comité de publication :
Andréa Blanchin, Céline Berthier,
Christian Boisgontier, Michel Curade,
Marc Dhenin, Florine Hamelin,
Véronique Léon, Jean-Claude Moreau,
Michèle Roux, Geneviève Savigny
Diffusion : Anne Burth et Jean-Pierre Edin
Dessins : Samson et Rodho

Maquette : Pierre Rauzy
Impression : Chevillon
26, boulevard Kennedy
BP 136 – 89101 Sens Cedex
CPPAP n° 1121 G 88580
N° 374 Juillet-août 2021
Dépôt légal : à parution
Bouclage : 22 juin 2021

Pour une Pac plus équitable

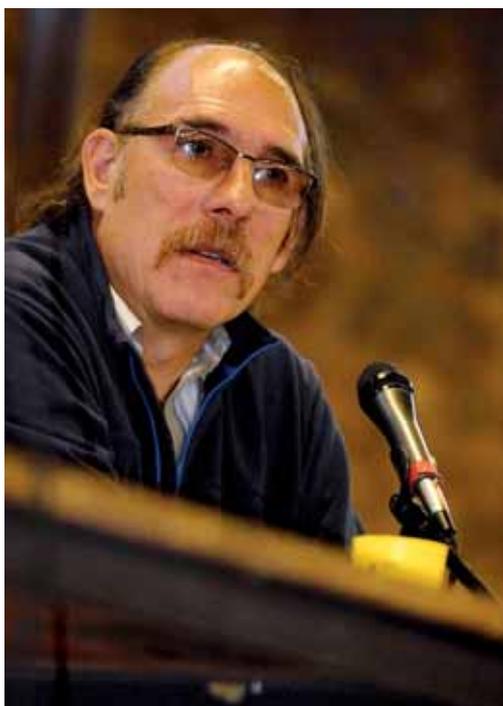
Le 14 juin, à Lisbonne, la Coordination européenne Via Campesina (ECVC) – principale des représentant-es de la CNA (Portugal), COAG, EHNE Bizkaia, SLG, SOC-SAT (Espagne) et de la Confédération paysanne (France) – participait à une manifestation à l’occasion d’une réunion des ministres européens de l’Agriculture devant traiter de la prochaine Pac. Les syndicalistes paysans ont rappelé leurs revendications, notamment pour la défense des petites et moyennes fermes qui « jouent un rôle économique, social et territorial fondamental ». Or le cours des négociations pour la prochaine Pac « laisse entrevoir plus de difficultés » pour ces fermes et « plus d’argent pour les acteurs de la grande industrie ».



Sur le terrain

• **Côtes-d’Armor – Pour l’emploi paysan** – Le 4 juin, des militant-es de la Confédération paysanne se sont rassemblé-es devant la préfecture des Côtes-d’Armor pour soutenir la délégation du syndicat reçue le même jour à Paris par Paul Delduc, conseiller agricole du président de la République, suite à l’action « une Pac pour l’emploi » du 27 mai à Paris (cf. CS n° 373). À Saint-Brieuc, les paysan-nes costarmoricain-es précisait la raison de leur rassemblement à la presse locale : « Nous voulons être entendus au plus haut sommet de l’État pour revoir une réforme de la Pac qui serait délétère pour l’emploi paysan, et par conséquent pour la souveraineté alimentaire, la dynamique des territoires et l’environnement. » Des rassemblements similaires ont été organisés le même jour devant les préfectures de l’Aveyron et de la Savoie.

• **Drôme – Mauvaise réponse** – Le 8 juin, la Confédération paysanne de la Drôme manifestait pacifiquement à Valence, sans entrave à la circulation, à l’occasion d’un déplacement du chef de l’État. Ce qu’avaient fait des paysan-nes confédéré-es du Lot la semaine précédente lors d’un autre déplacement d’Emmanuel Macron. Toutes et tous venaient rappeler au président de la République les revendications du syndicat pour une Pac favorable au maintien et à l’installation de paysan-nes nombreux. Trois paysans ont été rapidement encerclés et trois autres délogés du toit d’un abribus... à l’aide d’une grue. Plaqués au sol, ils ont été menottés et conduits au commissariat, puis placés en garde à vue. Cette réponse violente, disproportionnée et choquante, est une énième entrave à la liberté syndicale de manifester, ce que la Conf’ a signifié publiquement avant la libération des paysans interpellés.



Serge Muller

Serge Muller nous a quittés le 16 juin. Il était grand par son humanisme autant que par sa taille. Toute sa vie, il a porté des convictions profondément ancrées et mûries, un sens aigu de la justice et du bien pour toutes et tous.

Après sa vie professionnelle dans l’enseignement, il s’était engagé au sein de l’association des Ami-e-s de la Confédération paysanne dont il était un des fondateurs avant d’en être président durant plusieurs années. Nous avons aussi eu la chance de le retrouver régulièrement comme rédacteur d’articles dans les colonnes de *Campagnes solidaires*. À sa famille et ses proches, nous adressons nos sincères condoléances et amitiés.

Tribune

La Confédération paysanne est signataire d’une tribune, publiée le 15 juin dans *Le Monde*, dans laquelle, avec quatre autres contributeurs, elle déplore que la loi « Climat » ne soit pas à la hauteur des enjeux mis en évidence par la Convention citoyenne pour le climat. La tribune traite particulièrement du problème de l’artificialisation des sols : « La réduction de l’artificialisation des sols par les collectivités ne deviendra une obligation qu’en 2027 (...) laissant ainsi jusqu’à 2037 pour une simple réduction de 50 % du rythme d’artificialisation. De plus cette division par deux en dix ans de l’artificialisation restera un vœu pieux, faute d’instruments fiables et non contestables et de compétences de l’État en matière d’extension urbaine. »

À lire sur : url.fr/fVyA

Pac Colère face aux renoncements

Les négociations pour la prochaine Politique agricole commune (Pac) de l'Union européenne sont dans leur toute dernière ligne droite. Rien ou presque ne devrait changer.

Disons le clairement : nous avons perdu sur l'essentiel de nos revendications. Nous voilà donc repartis pour 5 ans (de 2023 à 2027) avec une « Pac de la stabilité », comme l'a qualifiée le ministre de l'Agriculture, Julien Denormandie, lorsqu'il a rendu publics ses grands arbitrages, fin mai. La situation actuelle de l'agriculture mérite donc d'être « stabilisée » selon le ministre. La prise en compte de l'emploi paysan et l'accompagnement de la transition agro-écologique attendront une prochaine réforme.

Pourtant, la Confédération paysanne a fait le boulot sur la Pac. Parce que c'est juste un sujet qui touche tous les paysans et les paysannes - qu'ils aient des aides de cette Pac ou qu'ils n'en aient pas - dans leur quotidien et qui structure en profondeur notre agriculture. Nous avons travaillé et approfondi des propositions au service de notre projet politique d'agriculture paysanne et les avons portées auprès des décideurs. Mais nous n'avons pas simplement revendiqué quelques mesures techniques et des modifications de budgets, nous avons porté un espoir

et une envie de réorientation profonde de la politique agricole.

Au-delà du portage institutionnel, la Confédération paysanne a été pleinement mobilisée à tous les échelons et dans tous les registres, avec six belles manifestations en région, une visite de ferme avec le ministre, une grosse action d'occupation du siège national de Pôle emploi, à Paris le 27 mai, un suivi à la culotte des déplacements du ministre ou du président de la République, une tribune de soutien signée par plus de 1 000 élu-es des territoires, une convergence forte avec 45 organisations au sein de la plateforme *Pour une autre Pac...*

Plaire à la frange la plus dure du monde agricole

Pas de regret donc, mais une véritable colère contre ce gouvernement qui a préféré acheter la paix sociale avec la frange la plus dure du monde agricole à quelques mois de l'élection présidentielle. Cet immobilisme dans les arbitrages constitue un véritable mépris pour toute une partie des paysans et des paysannes, un renoncement coupable face aux défis que le monde agricole a à relever dans les années à venir. La

Confédération paysanne reste toutefois bien présente dans cette fin de négociation (elle devrait s'achever dans les toutes prochaines semaines) pour tenter d'arracher ce qui peut encore l'être ou tout au moins limiter les dégâts.

En partie renationalisée, la Pac reste malgré tout une politique européenne importante, et les discussions sont aussi vives à Bruxelles. Fin mai, les négociations ont connu un coup d'arrêt avec l'échec des trilogues (la négociation entre le Parlement européen, le Conseil des ministres de l'Agriculture et la Commission européenne), notamment sur la prise en compte ou non des objectifs du Pacte vert (réduction des pesticides et des engrais, augmentation des surfaces en bio), sur la part du budget à réserver aux mesures environnementales et sur quelques autres sujets (conditionnalité sociale, paiement redistributif, outil de gestion de marché...). une nouvelle phase de trilogue devait se tenir fin juin, après le bouclage de ce numéro... **n**

Mathieu Courgeau, paysan en Vendée, président de la plateforme *Pour une autre Pac* pouruneautrepac.eu



Le 5 mars, dans le cadre du Salon à la ferme organisé nationalement par la Confédération paysanne, le ministre de l'Agriculture avait été reçu à la ferme de Gwenaël Floch, maraîcher en Ille-et-Vilaine. Le syndicat tenait à discuter avec Julien Denormandie des « oublié-es de la Pac », les paysan-nés qui ne touchent pas ou peu d'aides pour soutenir leur activité malgré leur contribution majeure à la vie de leur territoire (la ferme produit sur près d'un hectare des légumes diversifiés, vendus localement, et emploie plus de 5 personnes). Courtoisie mais sourde oreille : Gwenaël sera encore parmi les oublié-es de la prochaine Pac.

L'OMS vient d'annoncer la fin de la pandémie. Le dernier coronavirus vient de se suicider en pénétrant l'organisme du dernier dictateur brésilien qui n'a pas résisté, malgré ses imprécations guerrières.

Partout les bras s'ouvrent pour étreindre et embrasser les êtres aimés. Les restos retrouvent leur convivialité tolérante où les plats végans côtoient les cassoulets fumants. Du côté de la Palestine, les barrages se lèvent et les paysans israéliens aident les Palestiniens à la récolte des olives en buvant le vin du domaine de la paix. En Birmanie, les militaires ont ouvert les prisons et distribuent aux enfants des paquets de noix de cajou. Les dividendes des actionnaires des grosses entreprises sont répartis entre les travailleurs et travailleuses. Les énarques aident les éboueurs en riant de l'odeur prenante. Les premières voitures à pédales avec assistance électrique sortent des ateliers. C'est dans cet équipement qu'une délégation de la FNSEA, accompagnée du ministre de l'Agriculture, est arrivée dans nos locaux à Bagnolet, porteuse d'un texte reconnaissant le bien-fondé de nos recommandations pour le maintien des paysans et l'engagement d'une plus juste répartition des aides. Un autre document précise la fin des pesticides et l'encouragement des pratiques respectueuses de l'environnement et de la santé.

Quand la nuit a tiré ses rideaux, l'amoncellement des mesures étonnantes donnait le vertige. Mais quand les brumes auront dissous les illusions, la dure réalité des inégalités et des injustices réoccupera notre espace de vie. Pourtant, dans les regards valorisés par les masques, on perçoit une lumière particulière, pétillante, presque joyeuse : serait-elle le signe pour que le temps du rêve ne soit plus une utopie irréaliste ?

Le 3 juin 2021

Pac Arnaque à la HVE

Dans la prochaine Pac, la certification HVE serait placée au même niveau que la bio pour la bonification des aides à percevoir par les agricultrices et agriculteurs français respectant un certain nombre de mesures environnementales. Pourtant, un récent rapport officiel affirme que le label HVE ne présente, dans la grande majorité des cas, aucun bénéfice environnemental.

L'écoringime est une voie d'accès aux aides de la prochaine Pac, celle qui sera mise en œuvre de 2023 à 2027. Elle est ouverte aux agriculteurs et agricultrices respectant un certain nombre de mesures environnementales. On pense au bio. Mais pas que : le label HVE, comme Haute valeur environnementale, dans son niveau 3 (sur 3) serait placé dans ces écorégimes au même niveau que la certification en bio. C'est ce qu'a proposé en mai le ministre français de l'Agriculture. Ce qui pose problème et fait réagir.

La certification HVE, créée en 2008 lors du Grenelle de l'environnement et effective depuis 2011, avait, à l'origine, été conçue comme une marche vers le bio. Elle est aujourd'hui détournée de cette intention initiale. La FNSEA a saisi l'occasion pour recycler et relancer sous un autre nom le concept d'agriculture raisonnée, porté dans les années 2000 et qui avait échoué à convaincre. « On peut être HVE et

utiliser des pesticides, des OGM, rien changer à ses pratiques grâce au mécanisme de points imaginé dans le système HVE », résumait Claire Garrot, éleveuse en Mayenne et membre de la commission Pac de la Confédération paysanne, lors d'une conférence de presse en décembre dernier ⁽¹⁾. Nicolas Girod, le porte-parole du syndicat, dénonçait : « Le gouvernement français veut faire de la HVE l'outil majeur de la transition agricole, ce qu'il n'est absolument pas ! »

C'est bien ce que confirme une note de l'Office français de la biodiversité (OFB), remise fin 2020 aux ministères de l'Agriculture et

de la Transition écologique. Restée confidentielle jusque-là, le quotidien *Le Monde* dont deux journalistes ont pu la consulter, en a révélé, le 25 mai, la teneur : le label HVE ne présente, dans la grande majorité des cas, aucun bénéfice environnemental ⁽²⁾.

Le Monde démontre que la note de l'OFB est bien embarrassante pour les promoteurs de la HVE. Ainsi, l'un des critères d'obtention du label impose que les achats d'intrants (pesticides, etc.) ne dépassent pas 30 % du chiffre d'affaires de l'exploitation. Or selon l'OFB, un tel seuil n'est « pas du tout discriminant pour les exploitations viticoles, qui consacrent en moyenne seulement 14 % de leur chiffre d'affaires aux intrants, soit la moitié du niveau requis par le

kilomètre de haies est requis pour le label HVE. « Sur ce critère, et en considérant uniquement les haies, l'exigence HVE est donc cinq fois inférieure au verdissement de la Pac tel qu'il existe depuis 2015 », résume l'OFB. Qui conclut, globalement : « Les seuils retenus ne permettent pas de sélectionner des exploitations particulièrement vertueuses. »

Le ministère de l'Agriculture a, de son côté, calculé que 79 % des fermes en grandes cultures auraient accès à ces écorégimes mais, pour le ministre, Julien Denormandie, il s'agit de pousser à des pratiques plus responsables grâce à un outil qui « doit être inclusif et simple d'accès ».

Un joli tour de passe-passe pour une belle arnaque. « Le gouvernement nous a toujours dit que jamais

nous ne serions mis au même niveau que la HVE. Notre seule erreur ça a été d'y croire et de jouer le jeu de la négociation, pas celui de l'opposition. Cet arbitrage est une insulte aux agriculteurs et agricultrices bio » a réagi, fin mai, Loïc Made-

line, responsable du dossier Pac à la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB).

Le gouvernement devrait déposer dans les prochaines semaines son plan stratégique national (PSN) pour la déclinaison française de la prochaine Pac. Ce PSN devra ensuite être approuvé par la Commission européenne. ▢

Benoît Ducasse

(1) En partenariat avec la fédération France Nature Environnement (FNE), Agir pour l'environnement et le Synabio (réseau de plus de 200 entreprises représentant plus de la moitié du marché de la bio en France).

(2) La certification agricole « HVE » sous le feu d'une nouvelle critique, par Stéphane Foucart et Mathilde Gérard, *Le Monde*, 25 mai 2021.



cahier des charges HVE ». Et la viticulture représente plus de 80 % des exploitations certifiées HVE... Même constat en maraîchage : le poids des intrants représente en moyenne 26 % du chiffre d'affaires des fermes maraîchères françaises, moins que les 30 % requis par le label HVE.

Autre critère pour obtenir le label : la part d'« infrastructures agroécologiques » (haies, bosquets...) dans la surface agricole utile. Pour une exploitation de 100 hectares, « un linéaire de 5 km de haies est nécessaire pour respecter le critère du verdissement (de la PAC) depuis 2015 », mais seul un

Jean-Baptiste Libouban est mort le 14 juin, à l'âge de 86 ans. Il était l'initiateur du mouvement des Faucheurs volontaires dont il a appelé à la création en août 2003, lors du grand rassemblement sur le Larzac initié par la Confédération paysanne. Il a participé ensuite à de nombreux fauchages. Il était membre de la communauté de l'Arche, mouvement pacifiste et non-violent, fondé par le philosophe et poète Lanza del Vasto, qu'il avait rejoint dès 1963. Il a vécu longtemps dans la communauté de La Fleysière, à Joncels (Hérault), aux abords du Larzac, participant à la grande lutte des années 1970 contre l'extension du camp militaire sur le plateau. Sur sa belle et forte vie, on peut lire *Vagabondages d'un faucheur volontaire : Entretien avec Jean-Pierre Garbisu*, paru aux éditions L'Harmattan en 2015.

Toujours vivant

80 faucheuses et faucheurs volontaires se sont introduits dans un entrepôt du groupe semencier Top Semence, le 14 juin dans la Drôme. « On a trouvé plusieurs palettes de semences OGM qu'on a rendues impropres à la commercialisation : on a vidé les sacs, on a mélangé les semences, comme ça elles ne pourront plus être mises en culture », précisait un paysan à la retraite et membre du collectif. Car la commercialisation en France de ces semences est illégale : « Le Conseil d'État a rendu une décision il y a plus d'un an qui imposait à l'État de réglementer la culture de certaines variétés de semences rendues tolérantes aux herbicides. » Ce qu'il n'a toujours pas fait. Dans le viseur du collectif, les semences de tournesol, *Clearfield* ou *Express Sun* notamment, obtenues par mutagenèse. « Elles devraient être tracées et étiquetées en tant qu'OGM "mais" ces semences sont toujours sur le marché et contaminent nos champs et nos assiettes. »

Renouveau

Le nouveau site internet des Faucheurs volontaires d'OGM est en ligne : faucheurs-volontaires.fr

Plan de relance Occasion ratée

France Relance est le nom donné par le gouvernement à son plan destiné à relancer l'économie nationale après la crise du Covid. Ce plan comporte un volet dédié « à la transition agricole, alimentaire et forestière », doté d'un budget de 1,2 milliard d'euros⁽¹⁾.

Le plan de relance était plutôt une bonne idée, à l'origine : il devait permettre de relancer l'économie dans la direction espérée, plus autonome, plus vertueuse... Mais c'est raté, et le plan est finalement bien critiquable, pour plusieurs raisons.

L'absence du ciblage des aides, d'abord. Quand j'ai reçu le mail de ma chambre d'agriculture, je

sont ainsi attribuées sans évaluer les meilleurs dossiers (contrairement à ce qui se fait dans de nombreuses demandes de subventions) et sans critères prioritaires tel que les jeunes, les projets collectifs, le bio... Quant à la liste de matériels dont l'achat pouvait être aidé, elle n'était pas assez spécifique (benne, char à foin...). Par exemple, un commercial m'ex-

plus, il faut que le matériel soit neuf alors que de l'occasion ferait économiser l'énergie due à sa production et permettrait de financer un plus grand nombre d'outils. L'argent revient en fin de compte aux marchands de machines agricoles.

Les petites structures passent au travers

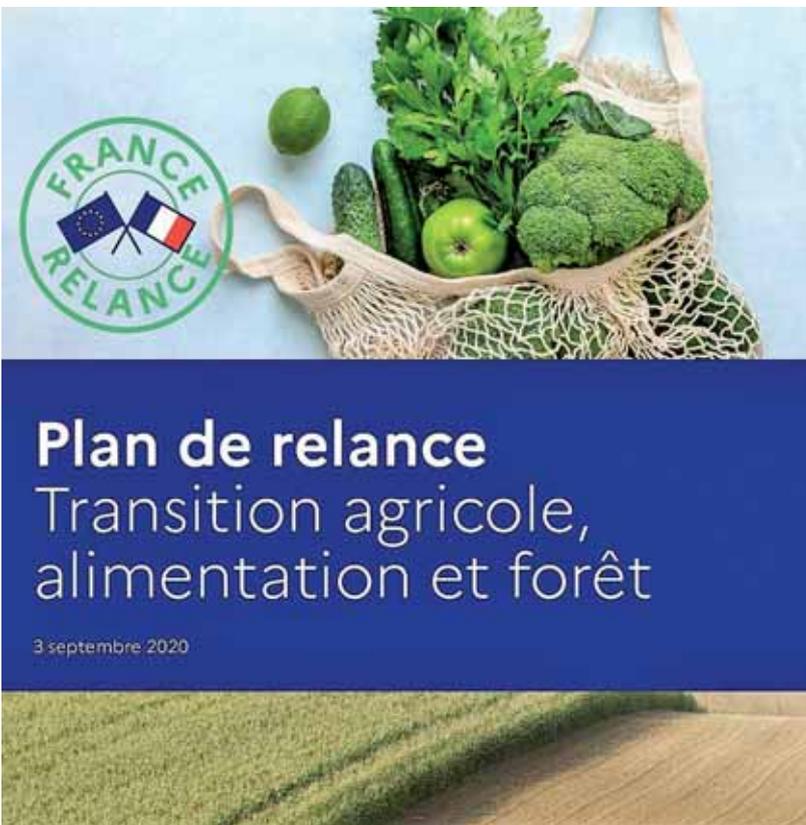
Ensuite, les rares lignes budgétaires qui ne sont pas consacrées à l'agroéquipement font l'objet de blocages techniques. Ainsi, les planchers/plafonds pour l'achat de semences excluent les petites structures. Pour les abattoirs, malgré l'aide effective de nombreux projets, il y a des manques. Problème aussi avec des projets plus expérimentaux ou novateurs qui ne rentrent pas dans toutes les cases des dossiers.

Pour finir, il ne faut pas toujours croire que c'est en déversant des millions d'euros que le système va aller mieux : il aurait fallu mieux cibler les investissements. Est-ce les fermes qui en avaient le plus besoin qui ont été aidées ? Est-ce que le financement d'une benne va aider un agriculteur ou une agricultrice à produire de la protéine ?

Ce plan est une occasion ratée : les petites structures passent au travers (plafond des semences, matériel occasion...), comme généralement les fermes qui pratiquent l'agriculture paysanne (démarche d'autonomie alimentaire, notamment pour les protéines) depuis longtemps. n

Mathieu Demarest,
paysan dans le Rhône

(1) agriculture.gouv.fr/le-communique-de-presse-sur-le-volet-agricole-du-plan-de-relance



n'avais pas intégré le critère du « premier répondu/premier servi ». Ce système peu paraître simple sur le papier, mais ce n'est pas le cas sur le terrain. Certains dispositifs d'aide ont été clôturés en 36 heures seulement, avec 100 millions d'euros de demandes... pour un budget alloué de 20 millions. Dans ce cas, les subventions vont principalement à celles et ceux qui ont les infos, qui savent bien remplir les dossiers et qui ont le temps pour le faire. Les aides

pliquait que dans certaines fermes, il avait fait des devis de plusieurs matériels bien avant l'application du plan de relance, les agriculteurs lui expliquant que « si ça passe... ».

Le problème vient aussi du fait que, justement, une grande partie de l'argent vient encore financer du matériel (officiellement et très vertueusement pour développer la culture de protéines végétales, pour faire face aux aléas climatiques, pour réduire l'usage des pesticides...). En

Alternatives

Le 2 juin, l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a annoncé avoir identifié 22 solutions, dont quatre « immédiatement utilisables », comme alternatives aux néonicotinoïdes pour lutter contre les pucerons et la maladie de la jaunisse chez la betterave sucrière. 18 autres méthodes ou produits alternatifs aux néonicotinoïdes devraient être disponibles d'ici deux à trois ans. On y trouve des phytos d'origine naturelle, des micro-organismes, des insectes prédateurs ou parasitoïdes des pucerons, des huiles végétales, des variétés de betteraves résistantes, des méthodes culturales reposant sur des associations végétales... De bon augure. Sauf pour les fabricants de « néonics », bien sûr.

Déforestation

Des militant-es de Greenpeace ont bloqué, le 31 mai, un entrepôt stockant du soja dans le port de Saint-Nazaire (Loire-Atlantique). Objectif : « Dénoncer l'inaction climaticide de la France qui importe chaque année dans ses ports trois millions de tonnes de soja destiné à nourrir nos animaux d'élevage. » Les cultures gagnées en Amérique du Sud par la déforestation sont particulièrement visées. Pour Greenpeace, la Stratégie nationale contre la déforestation importée (SNDI), établie en 2018, est un échec. L'association, soulignant des records de déforestation en Amazonie, demande au gouvernement de prendre des mesures « de toute urgence » et de « rejeter définitivement l'accord de libre-échange entre l'Union européenne et les pays du Mercosur ».

Cantines

La première cité scolaire de France à voir sa cantine labellisée 100 % bio se trouve à Nontron, en Dordogne. La cité scolaire Alcide Dusolier, qui comprend un collège et un lycée, a obtenu début mai la labellisation Ecocert. Sa cantine sert près de 600 repas 100 % bio par jour et les produits proviennent en très grande majorité (environ 90 %) de l'agriculture locale.

Actualité

Après les Grenelle, le Varenne !

Le 28 mai, le gouvernement à ouvert le « Varenne agricole de l'eau et de l'adaptation au changement climatique ». Objectif : « engager une réflexion collective » afin de « construire des politiques durables pour la résilience du modèle agricole face aux aléas climatiques ».
Ça sent la énième grand-messe.

En avril, la rumeur courait que le ministre de l'Agriculture voulait organiser un « Varenne de l'eau ». J'avais en tête Varennes, là où Louis XVI a été rattrapé avant d'être décapité. Mais aucun ministre n'oserait un tel symbole dans sa communication. Et puis, c'est varenne, sans « s ». Alors j'ai consulté le dico. Varenne : terrain inculte où l'on fait paître les bestiaux et que fréquente le gibier.

Ah, là, ça commençait à avoir un lien avec l'agriculture !

Les semaines passant, le ministre, depuis son hôtel particulier rue de Varenne – suis-je bête, c'est ça le rapport ! – a commencé à préciser les choses : ce sera le « Varenne agricole de l'eau et du changement climatique » ! Du sérieux : il ne faudrait pas que Pompili, ministre de tutelle de l'eau, soit la seule à avoir son mot à dire.

Le comité national de la Confédération paysanne vient d'en débattre. On ne pratiquera pas la politique de la chaise vide. Nous irons, même si cette nouvelle grand-messe sent l'improvisation, sans précision sur l'organisation, ni de programme détaillé. Nous irons sans trop d'illusions, échaudés par les précédentes consulta-

tions macronistes. Nous irons, car sur des sujets aussi structurants pour le futur, nous avons notre dissonance à exprimer face au syndicat majoritaire.

Le 28 mai, le gouvernement lançait officiellement le Varenne. Les conclusions sont attendues pour certaines dès fin juillet, au début de l'automne pour d'autres. Embêtant : le ministre ne maîtrise pas bien le calendrier des travaux des champs où les paysan-nes seront à pareille époque.

Il y a trois pétales dans la fleur du « Varenne agricole de l'eau » dont « les enjeux ont conduit le président à souhaiter son organisation car notre souveraineté agroalimentaire (sic) pourrait être remise en cause. »



Le premier pétale – « renforcer la résilience de l'agriculture en optimisant la gestion agricole des crises » – propose, ni plus ni moins, une refonte de l'assurance récolte d'ici 2023. La réflexion reposera sur un hackathon. Il est temps que je passe la main, je suis dépassé ! Re dico. Hackathon : marathon de développeurs pour proposer des solutions informatiques innovantes, des technologies numériques nouvelles, ou l'amélioration de logiciels. En bref, si j'ai bien compris, les nouvelles technologies du big data pour anticiper les aléas !

Le second pétale au titre ronflant – « renforcer la résilience de l'agriculture en agissant notamment sur les sols, les variétés, les pratiques culturales et d'élevage, les infra-

structures agroécologiques et l'efficacité de l'irrigation » – prévoit d'ici l'automne des diagnostics territoriaux confiés aux chambres d'agriculture et une réflexion sur l'irrigation, la sélection génétique végétale et animale, ainsi que sur la résilience confiée aux interprofessions : « Les stratégies d'adaptation vont croiser les filières et les territoires » (!?).

Le dernier pétale affiche la volonté « de partager une vision raisonnée des besoins et de l'accès aux ressources en eau mobilisables pour l'agriculture sur le long terme ». Exacerbée par le dérèglement climatique, la question de la gestion et du partage de l'eau est sensible. Il s'agira de faire un retour d'expérience des projets de territoires

pour la gestion de l'eau (PTGE), de lever les points de blocage et d'identifier de nouvelles ressources.

Vaste programme ! Pour garantir la sérénité des débats, le ministre « appelle à garder

une posture d'écoute et de bienveillance ».

Oui, nous allons y aller. Mais quand la FNSEA parle de stocker « l'eau de la nappe d'octobre à avril, parce que c'est quand même insensé toute cette eau perdue qui part à la mer » et que le ministre, du haut de son diplôme d'ingénieur d'AgroParisTech, nous certifie « lorsqu'il y a inondation comme cet hiver, c'est que les nappes sont pleines : on ne va tout de même pas perdre cette eau », on peut se demander raisonnablement s'ils n'auraient pas tous séché le cours sur le cycle de l'eau ? ▢

Jean-François Périgné,
paysan de la mer
en Charente-Maritime,
secrétaire national
de la Confédération paysanne

Azote de synthèse : sortir de l'overdose

L'utilisation d'engrais azotés de synthèse dans les champs a permis des augmentations significatives de rendements des cultures.

Mais sa généralisation et sa systématisation ont aussi bouleversé l'agriculture et causé de graves dégâts. Une nouvelle réglementation est urgente.

C'est dans les années 1900 que le chimiste allemand Fritz Haber a réussi à fixer l'azote de l'air. Cette découverte fit le bonheur des marchands de canons avant d'être utilisée dans l'agriculture. L'effet dans les champs sur les rendements des cultures fut immédiat, et l'utilisation de l'azote de synthèse se généralisa rapidement, permettant la spécialisation en céréales des régions de plaine qui pouvaient faire dorénavant sans le fumier des élevages.

Tout comme nos aïeux, nous aurions été séduits par cette nouveauté, d'autant qu'à l'époque personne ne supposait qu'elle aurait des conséquences désastreuses. Aujourd'hui, nous ne pouvons plus ignorer les dégâts causés par l'utilisation massive d'engrais azotés de synthèse. Les plantes ne

sont pas en capacité de pouvoir absorber la surfertilisation chronique qui s'est généralisée.

Ces dégâts sont multiples : premier des coûts énergétiques de l'agriculture, fragilisation des plantes dopées qui nécessite l'usage de fongicides, eutrophisation des cours d'eau qui menace la vie aquatique en la privant d'oxygène (algues vertes...), augmentation des taux de nitrates dans les eaux souterraines dont certaines ne sont plus considérées comme étant potables, recombinaison dans l'air de l'ammoniac, une des principales sources de particules fines⁽¹⁾, production de protoxyde d'azote qui a lui seul représente 41 % des gaz à effet de serre émis par l'agriculture⁽²⁾, catastrophes industrielles sur les sites de production et de stockage (usine AZF à Toulouse, en 2001, ou en 2020 à Beyrouth)... La liste est longue.

Nouvelle réglementation

Voilà pourquoi la commission « climat » de la Confédération paysanne s'est saisie de cette question et suggère que l'épandage d'azote soit limité et réglementé. Le temps de la surfertilisation doit être impérativement révolu, d'autant qu'elle coûte en vain à l'agriculture : les quelques unités d'azote qui sont

souvent apportées pour augmenter inutilement les taux de protéines ne peuvent pas être valorisées, et ce sont ces dernières unités qui sont les plus dangereuses.

Nous proposons un plafond pour l'azote total, de synthèse et organique. Un plafond de 170 kg par hectare existe déjà dans la directive « nitrates » européenne mais, curieusement, il ne concerne que l'azote organique. Ce plafond doit être légèrement inférieur à ce que la plante doit pouvoir absorber dans une année normale, de façon à prévoir les mauvaises années qui sont celles pour lesquelles le risque de surfertilisation est le plus important. La production de céréales n'en sera que très peu affectée puisque ce sont les premières unités qui sont correctement valorisées.

À partir d'un chargement minimum sur une ferme, la fourniture d'azote organique issue de l'élevage devra bien évidemment être prise en compte. Ce plafond reste encore à déterminer mais devrait tourner autour des 140 kilos par hectare.

Cette nouvelle réglementation viendrait en lieu et place de la directive « nitrates », complexe et inefficace. Le plafond proposé imposerait aux élevages hors-sol de trouver davantage de surfaces de cultures pour l'épandage et cet azote organique ne serait plus un polluant mais une richesse. Ce plafond encouragera aussi à des rotations plus longues et plus diversifiées, avec davantage de légumineuses...

Nous avons cette responsabilité de tout mettre en œuvre pour produire sans détruire. n

Olivier Lainé,
paysan en Seine-Maritime

(1) L'Organisation mondiale de la santé (OMS) estime que l'exposition à ces particules a causé environ 4,2 millions de morts prématurées dans le monde en 2016. L'ammoniac est aussi généré par l'élevage hors-sol.

(2) Le protoxyde d'azote à une durée de vie dans l'atmosphère d'environ 120 ans (15 ans pour le méthane), sans compter que ce gaz détruit la couche d'ozone.



À l'origine de la majorité des transformations que l'agriculture a connues depuis un siècle, avec de spectaculaires augmentations du rendement des cultures, les engrais azotés de synthèse sont néanmoins de redoutables polluants.

C'est le poulet qui est en tête : 123 millions de tonnes de viande de poulets sont consommées chaque année dans le monde, contre 120 millions de tonnes pour le porc et 71 millions de tonnes pour la viande bovine. Cela représente 66 milliards de poulets abattus annuellement. Une viande dont la consommation en France a fortement progressé ces dernières décennies : il s'en consommait 6 kg par Français-es en 1950, 14 kg en 1970 et 28 kg en 2018 (source : *Alternatives économiques*).

Malbouffe verte

McDonald's a annoncé début juin l'inauguration d'une ferme « à ambition zéro carbone » dans le Loiret. Cultivant actuellement du blé en « raisonné » pour les pains de l'enseigne, l'exploitant expérimente plusieurs dispositifs dont les couverts végétaux, l'utilisation d'engins électriques ou l'agroforesterie. « Dans les prochains mois, ces innovations agronomiques et technologiques feront l'objet d'études approfondies avec le concours d'un écosystème de start-up agritech », indique McDo dans le jargon de son monde. De la malbouffe, certes, mais plus verte.

Le meilleur à venir

On n'a pas eu le temps de vérifier si ce qu'ont publié *Les Echos*, le 5 juin, est vrai (ce n'était pas le 1^{er} avril) mais le quotidien annonce que Cargill pourrait vendre aux éleveuses et éleveurs européens, dès 2022, des masques destinés à capter le méthane entérique des bovins. Développé par la start-up britannique Zelp, ce masque recouvrant les naseaux « mesure, capture et oxyde le méthane en temps réel, avec la capacité de traiter de grande quantité de gaz ». Le méthane étant un puissant gaz à effet de serre, nous revoilà dans le paradis vert des géants de l'agroalimentaires qui nous veulent du bien. Cargill n'a pas encore annoncé de prix pour les masques, mais ils pourraient être commercialisés au travers d'un abonnement annuel démarrant à 80 euros par vache, selon les informations de l'agence de presse Bloomberg.

Soutenus – notamment – par les paysannes et paysans locaux de la Confédération paysanne, sept opposants au projet Cigéo d'enfouissement de déchets nucléaires à Bure (Meuse) comparaissaient du 1er au 3 juin en correctionnelle à Bar-le-Duc. Leur avocat a pointé l'ampleur des moyens déployés pour l'enquête préliminaire, prolongée pendant près de trois ans et demi et mobilisant une cellule dédiée de la gendarmerie qui a eu recours à des logiciels utilisés par la police criminelle. La pression est d'autant plus forte que le projet avance: l'Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs (Andra) maîtrise déjà, en vue de sa réalisation, 2 700 hectares de terres agricoles et de forêt. Le jugement sera rendu le 21 septembre.

Votation

Le 13 juin, par votation (référendum), les Suisses ont refusé d'interdire les pesticides de synthèse. Il faut dire que le pays abrite un géant de l'agrochimie, Syngenta, racheté en 2017 par un autre géant, le chinois ChemChina. « *C'est un choix de la raison et du pragmatisme* », a réagi le président suisse, Guy Parmelin. Un texte qui demandait l'interdiction des pesticides de synthèse dans un délai de dix ans, ainsi que de toute importation de denrées alimentaires produites à l'étranger à l'aide de ces produits ou en contenant, a été rejeté à 60,56 %. Les premiers sondages, il y a quelques semaines, donnaient le oui à l'interdiction quasi vainqueur, mais les tenants des pesticides de synthèse ont vite réagi.

Réplique

« *Il faut tous les types d'agriculture car nous avons tous les types de consommateurs* », avait déclaré début juin Loïg Chesnais-Girard, président sortant de la région Bretagne, alors en campagne pour tenter de se faire réélire. Inès Léraud, journaliste bretonne détestée par les lobbies agro-industriels régionaux, lui avait alors répliqué, interprétant les propos présidentiels sur le réseau Twitter: « *Les riches chez Naturalia, les pauvres chez Aldi!* »

Actualité

Grippe aviaire Comprendre ce qu'il s'est passé

Les éleveuses et éleveurs de volailles attendent avec impatience des éléments scientifiques qui permettraient d'expliquer le dernier épisode d'influenza aviaire qu'a connu la France, en particulier le Sud-Ouest. L'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) a rendu fin mai un premier avis sur le sujet ⁽¹⁾.

Le monde de l'aviculture industrielle n'a cessé de réduire les épisodes de grippe aviaire à l'interface entre avifaune sauvage et domestique. Mais le rapport intermédiaire de l'Anses raconte une autre histoire: l'avifaune sauvage n'est finalement responsable que d'un faible nombre de foyers.

Dans l'Ouest, les volailles infectées étaient en claustration. Les contaminations ont eu lieu par contact indirect, à cause d'une biosécurité défaillante: ce sont des objets ou des humains qui ont introduit le virus dans les élevages. Dans le Sud-Ouest en revanche, tout a commencé lorsqu'un élevage de 6 700 canards a été infecté, très probablement, par des oiseaux sauvages malades qui se sont posés sur les parcours des canards prêts à gaver, même si la piste de l'introduction par une équipe de vaccination n'est pas écartée. Cet élevage, en zone humide, était inondé par les fortes pluies et comptait 3 200 canards en extérieur en plus de ceux détenus en claustration. Il est probable qu'il soit à l'origine des contaminations dans les Landes. L'Anses indique que les autres foyers index (c'est-à-

dire les élevages infectés par l'avifaune sauvage) n'ont pas diffusé autour d'eux. Dans l'Ouest car il s'agissait d'élevages en bâtiment, dans le Sud-Ouest car il s'agissait d'élevages autarciques.

À partir d'un cas, dans une zone avec une moindre pression de l'avifaune sauvage, nous avons un grand nombre de foyers et une crise qui s'étale sur plusieurs mois. Comment en est-on arrivé là? Les premières conclusions de l'agence nationale laissent penser que de nombreux facteurs de risque étaient présents sur cette zone cette année. Outre la météo défavorable et les caractéristiques intrinsèques du virus, il s'agit en premier lieu d'une région à risques particuliers (zones humides et parcours migratoires).

Une filière très segmentée et dense

À cela, il faut rajouter une filière très segmentée et dense. Les innombrables canards circulant en camion ont ainsi contaminé des départements voisins des Landes, comme les Pyrénées-Atlantiques, les Hautes-Pyrénées, le Lot-et-Garonne et le Gers. Dans les Landes, les élevages se sont plutôt contaminés de proche en proche.

Les études démontrent le rôle de diffusion par les poussières ou les plumes des particules virales sur quelques centaines de mètres. Les bâtiments peuvent expulser des particules virales et ainsi contaminer les élevages environnants, claustrés ou pas. L'Anses souligne aussi le rôle des flux de personnes et de véhicules dans cette épidémie, et en particulier le point faible de l'équarrissage ou celui du ramassage des œufs. Le paillage apparaît également comme un point

faible favorisant l'introduction du virus dans l'élevage.

Dans la partie la plus politique de son rapport, l'Anses adopte une double posture. D'une part, elle émet des préconisations, telle celle de confiner les volailles pour éviter les primo-infections, le risque de diffusion potentiel et la résurgence. Mais d'autre part, elle insiste sur l'importance de réduire les densités et les mouvements d'animaux vivants. Concernant la claustration, l'agence considère les règles d'attribution de la dérogation trop floues: la dérogation doit donc être abandonnée, et seules certaines exploitations pourront maintenir des animaux en plein air, en fonction d'une analyse de risques. L'avis recommande des études et des expérimentations afin d'évaluer d'autres formes de protection, au-delà du bâtiment.

On attend dans les prochains jours – peut-être d'ici la réception de ce numéro – la publication de la deuxième partie du rapport. L'Anses s'y engage à établir une typographie du risque d'introduction et de diffusion en fonction du type d'élevage. Elle introduit également l'idée du zonage en fonction de la densité et du risque d'introduction, en insistant sur le besoin de réduire le nombre de volailles et les mouvements dans le Sud-Ouest, et d'adapter les mesures à cette configuration particulière. Enfin, il est préconisé que l'ensemble des élevages de volailles soient contrôlés par un système d'audit, afin de relever le niveau de biosécurité générale. ▢

Roxanne Mitralias,
animatrice nationale
du dossier « sanitaire »

(1) Avis à lire : urlz.fr/fXkA



La forêt doit (elle aussi) résister à son industrialisation

L'avenir de la forêt française est incertain. Certes, sa surface a progressé depuis 150 ans. Mais elle se dégrade sous l'effet du changement climatique et des maladies qui touchent des forêts de moins en moins résilientes et de plus en plus pauvres en biodiversité.

Depuis plus d'un demi-siècle, les politiques françaises ont subventionné les plantations d'essences inadaptées et favorisé la monoculture, puis les coupes rases et l'industrialisation de l'exploitation forestière. Le mouvement s'accélère depuis l'arrivée de machines de plus en plus puissantes dans les années 2000 et, plus récemment, avec le développement de centrales à biomasse au nom de la lutte contre le réchauffement climatique.

Le parallèle avec l'agriculture est évident : un marché international non régulé qui pousse à l'augmentation de la productivité, détruit les industries locales et l'emploi

en France et participe à la déforestation ailleurs, un poids démesuré des industriels et grands propriétaires dans les structures de régulation et la définition des lois, des subventions qui encouragent une production intensive, une perte de savoir-faire...

Comme en agriculture, toutefois, des travailleurs et travailleuses de la forêt, des naturalistes et des citoyen·nes défendent les parcelles menacées par des grands projets inutiles et imposés, acquièrent des terres pour y pratiquer une exploitation raisonnée de la forêt, développent des circuits courts du bois, créent des coopératives pour exploiter et valoriser le bois localement... La forêt s'immisce aussi dans les fermes, avec le développement de l'agroforesterie et, vice-versa, avec le développement de l'écopâturage en milieu forestier.

La dynamique pour développer une sylviculture douce, qui respecte la multi-

fonctionnalité des forêts et de leurs usages – au-delà d'une simple réserve de loisirs, de bois ou de carbone – a trouvé de nombreuses expressions dans les territoires forestiers du Limousin, du Morvan, du Jura, des Pyrénées, de Dordogne...

La forêt est aussi un lieu que l'on habite et que l'on défend. Au-delà, comme le montre le travail d'associations, de syndicats de l'Office national des forêts et de certain·es élu·es pour lutter contre les coupes rases, c'est l'idée de la forêt comme bien commun au service de l'intérêt général qui progresse.

Fabrice Bugnot,
Transrural Initiatives

NB : Ce dossier – exceptionnellement de 12 pages – a été conçu et rédigé en partenariat avec Transrural Initiatives, revue bimestrielle d'information sur le monde rural publiée par l'Adir, association d'édition du Réseau Civam, du MRJC, du réseau Relier, de Cap rural et du réseau des Crefad (éducation populaire) – transrural-initiatives.org

Balade en forêt : un état des lieux

Les surfaces boisées progressent en France mais sont menacées par les coupes rases, la monoculture et le réchauffement climatique.

L'homme et la forêt, cet « espace couvert d'arbres en formation relativement serrée, dominant souvent un sous-bois arbustif ou herbacé », cohabitent depuis des millénaires et le visage actuel de la forêt française a été façonné autant par l'homme que par les évolutions pédoclimatiques⁽¹⁾. Une balade dans la France d'avant le Moyen-Âge aurait montré un tout autre visage des forêts, qui dominaient presque partout mais ont reculé petit à petit. Au XVII^e siècle les forêts « fourmillent d'activités : charbonnage, coupes d'arbres, chasse, ramassage de glands, de miel, de châtaignes ou de bois, verreries, forges, tuileries, moulins et salines. L'agriculture, l'élevage et la forêt sont très associés »⁽²⁾, note l'historien Laurent-Sébastien L'Huillier. Peu après, des quantités gigantesques de bois alimentent les villes, chantiers navals et industries. Ce n'est qu'au milieu du XIX^e siècle que les surfaces boisées progressent à nouveau. La houille devient la principale source d'énergie, l'acier

et la brique remplacent le bois de construction et la modernisation agricole, puis l'exode rural, éloignent les habitant-es et animaux des forêts. Depuis, la surface des forêts a doublé et couvre 31 % du territoire métropolitain en 2020, soit près de 17 millions d'hectares.

Deux tiers de feuillus

Le visage actuel de la forêt découle aussi des politiques menées après-guerre avec le Fonds forestier national (deux millions d'hectares plantés entre 1947 et 1999, avec l'équivalent de six milliards d'euros de dépenses) et la création de l'Office national des forêts (ONF) en 1964. La moitié des forêts françaises sont constituées d'une seule essence et moins de 17 % de la surface de la forêt métropolitaine présentent plus de deux essences. On trouve dans cette forêt deux tiers de zones de feuillus, notamment dans les plaines ou à moyenne altitude, et un tiers de conifères. Cette uniformité se renforce depuis quelques années

avec l'accélération de l'industrialisation (cf. p. IV-V) et le développement de monocultures de résineux, notamment dans le Morvan (cf. p. X) ou le Limousin.

La fin des petites scieries

Ce mode d'exploitation de la forêt est en partie une réponse aux contraintes économiques créées par le libre-échange. Comme le note la Cour des comptes⁽³⁾, la valeur des récoltes de bois français est passée de cinq à trois milliards d'euros de 1980 à 2015. Le bois brut est de moins en moins transformé en France mais vendu en Chine ou ailleurs,

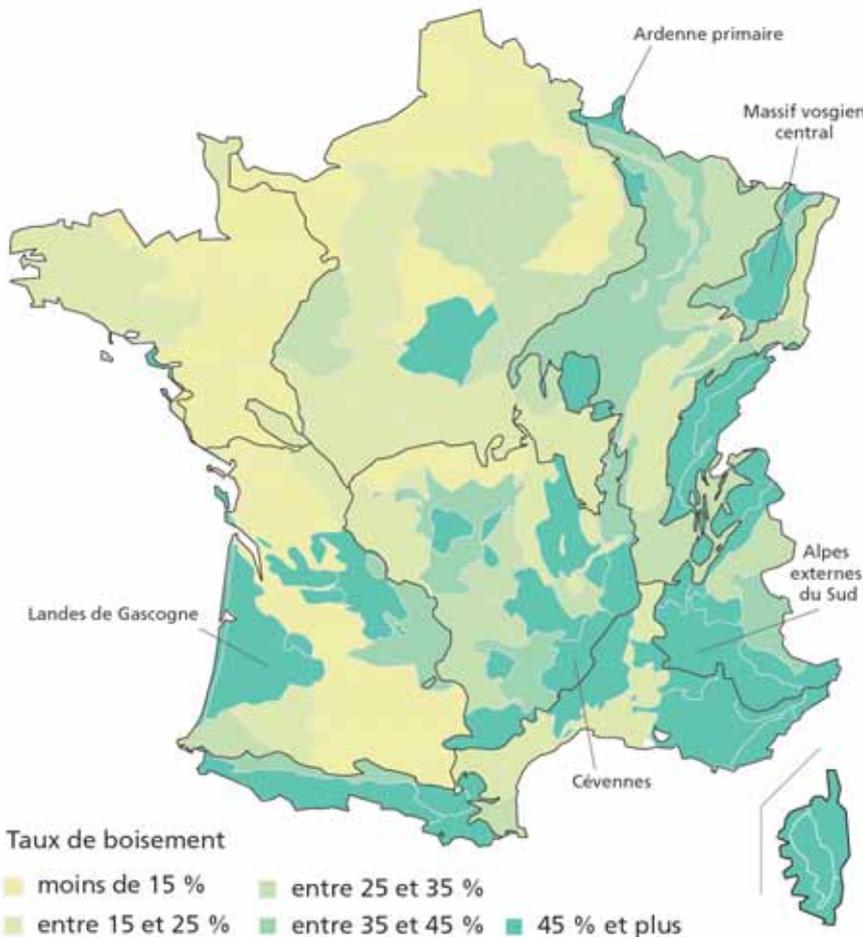
Des usages en compétition

La forêt est une ressource naturelle essentielle pour l'activité humaine mais nombre d'usages s'y confrontent. « Les conflits forestiers renvoient parfois à des conflits d'usage, autour d'activités antagonistes et de querelles entre différents usagers qui défendent leur intérêt privé (...) Mais les conflits les plus retentissants et les plus durs portent plutôt sur l'affrontement entre intérêts privés et intérêt général », note le Groupe d'histoire des forêts françaises⁽¹⁾. Sur le plan économique, la forêt est une source de matières premières (bois, papier, chauffage) et occupe 440 000 travailleurs et travailleuses. Dans les territoires ruraux, elle peut représenter plus de 10 % des emplois, comme dans le bassin de Sarrebourg (Moselle) ou de Châtillon (Côte-d'Or). C'est aussi une source de revenus pour les propriétaires et un placement financier. Mais la forêt est de plus en plus vue comme un espace naturel et de loisirs, avec différents usages récréatifs. On y cherche des bienfaits en termes de santé physique et mentale ou des ressources et des relations sociales (cueillette, chasse, pêche...). Environ 70 % des Français vont en forêt chaque année, et plus de 10 % au moins une fois par semaine, essentiellement pour se promener. On compte aussi 1,2 million de chasseurs (et chasseuses) actifs. Enfin, la forêt est un lieu de refuge pour la faune, un réservoir de biodiversité et un puits de carbone. Dans la Drôme, l'Association pour la protection des animaux sauvages (Aspas) a racheté 500 hectares fin 2019 pour en faire une réserve sans aucune intervention humaine. Ce sanctuaire est rejeté par beaucoup de paysan-nes et de chasseurs, qui s'affrontent par ailleurs entre eux ou avec les environnementalistes et promeneurs sur d'autres sujets, comme la gestion du gibier et la protection de la biodiversité.

F.B.

(1) Groupe pluridisciplinaire d'étude des forêts, des patrimoines et des héritages sylvicoles : ghff.hypotheses.org

Taux de boisement des sylvoécotés de France



à faible coût, d'où il revient comme produit fini. Face à cette concurrence et au triomphe du béton et de l'acier, les outils de transformation ont périéclité. On recensait 7 000 scieries en France en 1970, contre 1 350 en 2018 et ce faible maillage, peu adapté aux essences locales, rend encore plus compliquée une exploitation raisonnée et locale.

Mais l'enrésinement et le développement de coupes rases n'auraient pu se développer sans une politique de soutien aux plantations et un manque de régulation et de contrôle. Le dernier plan de relance prévoit ainsi 150 millions d'euros de subventions pour les plantations. Comme l'explique Canopée, une association lanceuse d'alerte qui dénonce les menaces pesant sur les forêts, ce chèque risque de renforcer les coupes rases de futaie/taillis qui représentent envi-

ron 40 % des forêts françaises : « Ces taillis, même quand ils abritent des réserves de bois de qualité, sont réputés avoir une faible valeur économique (...). Pourtant, ces forêts diversifiées, bénéficiant d'un microclimat et parfois établies sur des sols forestiers anciens, sont, dans bien des situations, plus résilientes face aux sécheresses et canicules estivales qu'une jeune plantation en plein soleil établie après une coupe rase. »⁽⁴⁾

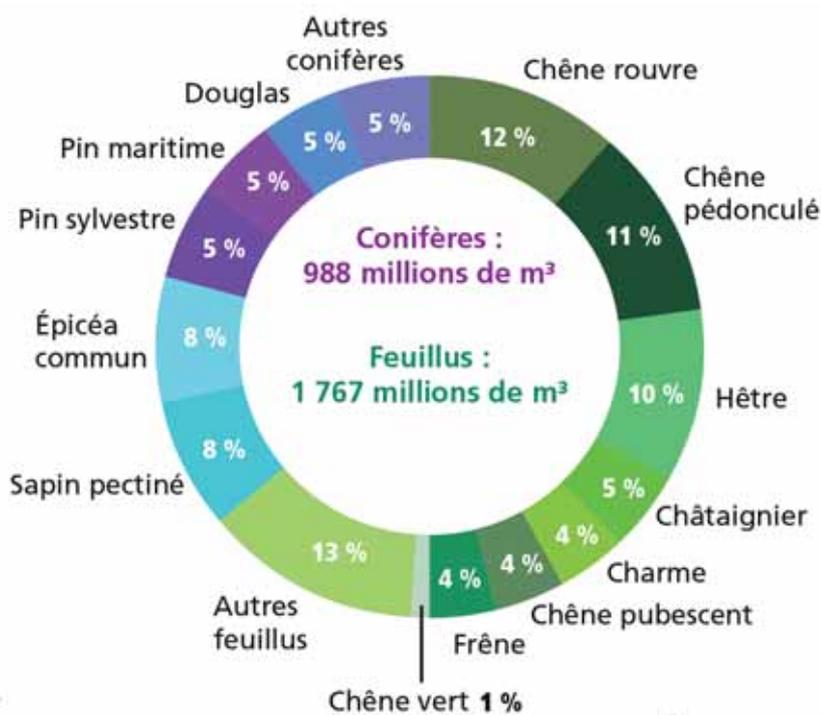
Le poids des coopératives

Le morcellement (75 % de la forêt française est détenue par 3,5 millions de propriétaires privés) (5) et la défiscalisation favorisent cette mauvaise gestion : cela complexifie et renchérit l'installation de dessertes et le débardage, et les propriétaires cèdent facilement à l'insistance des coopé-

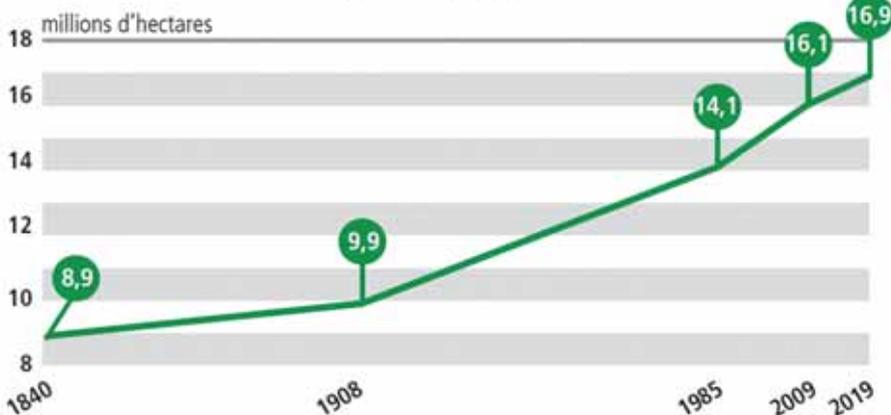
ratives forestières en leur confiant la gestion de leurs parcelles. « Comme en agriculture, ces coopératives ont connu un phénomène de concentration ces dernières années et ont acquis une situation de quasi-monopole sur l'ensemble de la filière (...). Elles sont donc en situation de conflit d'intérêts puisqu'elles ont tout intérêt justement à préconiser des coupes rases... pour mieux vendre ensuite des travaux de plantation », précise Canopée⁽⁶⁾.

L'absence de loi encadrant les coupes rases montre comment la durabilité de la gestion de la forêt, censée être garantie par l'État et inscrite dans les missions du Centre national de la propriété forestière et de l'ONF, est appliquée. Quant à l'ONF, prise dans une spirale de privatisation et d'objectifs de productivité, avec une baisse des effectifs de 15 000 agent-es en 1985 à moins de 9 000 en 2020, elle a de moins en de moyens pour assurer d'autres missions que les coupes.

Répartition en France des volumes de bois vivant sur pied par essence



Évolution de la surface forestière en France depuis la moitié du XIX^e siècle



Maladies et réchauffement climatique

Alors que la hausse des températures conjuguée à des étés secs et à la prolifération d'insectes affaiblit les peuplements, quel avenir prépare cette politique ? Ces dernières années, une invasion de scolytes a détruit la plupart des épicéas dans les Ardennes, la forêt de Montmorency est touchée par la maladie de l'encre, la charlarose du frêne progresse et les tempêtes et incendies sont plus fréquents ou graves... Pour faire face au changement climatique - l'Inrae anticipe que les aires potentielles de répartition des principales essences forestières pourraient se déplacer de 500 à 1 000 km vers le Nord à la fin du siècle, avec seulement 2 °C de réchauffement - des études scientifiques rappellent que la résilience des forêts est notamment liée à la diversité des peuplements ou que les coupes rases et l'utilisation de bois comme chauffage accélèrent les rejets de gaz à effet de serre. n

Fabrice Bugnot,
Transrural initiatives

(1) Climat interne du sol, caractérisé par les conditions saisonnières de température, d'hydromorphie, d'aération, de pression partielle en CO₂.

(2) revueconflits.com/foret-francaise-depuis-colbert-l-huillier

(3) La structuration de la filière forêt-bois, ses performances économiques et environnementales. Cour des comptes. Avril 2020.

(4) reporterre.net/Le-hold-up-des-planteurs-d-arbres-sur-le-plan-de-relance

(5) En cause, la privatisation des communs après la Révolution française, puis l'augmentation du nombre de propriétaires par le jeu des partages successoraux.

(6) canopee-asso.org

« L'industrialisation de la forêt, c'est aussi une forme de dépossession citoyenne »

Entretien avec Gaspard d'Allens, journaliste, auteur de *Main basse sur nos forêts*⁽¹⁾, livre référence sur le processus d'industrialisation de la forêt française et ses conséquences.

D'où vient ton intérêt pour les forêts et leur défense ?

Mon engagement est né de l'occupation du Bois Lejuc, près de Bure, dans la Meuse, qui risque d'être rasé pour accueillir le centre d'enfouissement de déchets radioactifs Cigeo. C'est là que j'ai compris que la forêt était toujours en première ligne face aux grands projets inutiles et imposés. Comparée aux terres agricoles, peu de monde la défend. Pourtant, elle est frappée de plein fouet par les phénomènes d'urbanisation et de bétonisation. En me rendant de lutte en lutte, j'ai également pris conscience que la forêt subissait, elle-même, un processus d'industrialisation.

Comment définirais-tu ce phénomène d'industrialisation de l'exploitation forestière ?

C'est l'aboutissement d'une vision productiviste et extractiviste, qui considère la forêt comme un gisement et le bois

comme du minerai. Cette approche repose sur le triptyque plantations-monocultures-coupes rases. On plante de plus en plus de résineux, on accélère les cadences de coupes, on introduit de grosses machines... L'impact est similaire à ce que l'on voit en agriculture. Dans certaines régions, comme le Limousin ou le Morvan, la forêt se transforme radicalement. Elle devient un champ d'arbres que l'on plante et moissonne, elle pousse sous perfusion d'engrais et de pesticides. C'est de « la malforestation »⁽²⁾. Les industriels nous disent que la forêt grandit mais cela ne dit rien de sa qualité ni de la santé de ses écosystèmes, qui se dégradent.

L'industrialisation de la forêt, c'est aussi une forme de dépossession citoyenne. La forêt est gérée par un petit nombre de personnes de l'industrie et de la finance. Les coopératives forestières ont un énorme pouvoir pour faire pression sur les petits propriétaires afin qu'ils vendent ou cèdent la gestion de leurs terres. Les habitant-es

du territoire sont privé-es de leur bien commun et ont du mal à faire entendre leur voix. Comme les chambres d'agriculture, les organes de gestion de la forêt français (les centres régionaux de la propriété forestière) priorisent avant tout les professionnels du bois et les grands propriétaires. La filière échappe à l'expression populaire : 80 % des propriétaires possèdent moins de quatre hectares de forêt et c'est le seuil qui permet d'accéder à ces organes de décision.

On a l'impression que le mouvement s'accélère, est-ce le cas ?

Déjà en 1970, le ministre de l'Agriculture, Michel Cointat, disait qu'à partir du moment où la forêt pouvait être rentable, il fallait la traiter comme un champ de petits pois. Après guerre, le Fond forestier national a aussi poussé à l'enrésinement. Mais c'est à partir de 2010, avec le dévoiement du Grenelle de l'environnement, que l'industrialisation a été accélérée. Il y a eu, par exemple,



La forêt est victime d'une idéologie productiviste et extractiviste qui la considère comme un gisement et le bois comme du minerai. Ce qui se traduit par le triptyque plantations-monocultures-coupes rases.



En septembre et octobre 2018, les syndicats de l'Office national des forêts étaient parties prenantes d'une grande marche nationale pour la forêt. Dans le manifeste de Tronçais, du nom de la forêt emblématique de chênes où arrivait la marche, on peut lire : « La forêt n'est pas un objet de spéculation financière de court terme. C'est le rempart de nos enfants face à une crise écologique et climatique qui s'emballe. »

le projet de « diagonale des scieries » pour implanter d'immenses usines globalement sur des territoires peu peuplés. Ces dernières décennies, la mécanisation s'est massivement développée. Après la grande tempête de 1999, des abatteuses sont arrivées de Norvège et de Finlande. Ces machines sont très lourdes et font beaucoup de dégâts : ornières béantes, sols tassés ou creusés et labourés... Une machine peut remplacer cinq à dix bûcheron-nes. Les usines à biomasse ont aussi entraîné une pression sur les forêts.

Les conséquences environnementales de ces pratiques sont désormais connues. Mais les politiques ne veulent pas bouger. Le lobby forestier est puissant. Dans la loi « Climat » adoptée ce printemps, tous les amendements sur la forêt ont été balayés et jugés hors sujet alors que la Convention citoyenne pour le climat avait fait de belles propositions : interdiction des coupes rases, défense du service public forestier, augmentation des forêts laissées en libre évolution... Le gouvernement fait l'inverse. Il diminue le nombre d'effectifs à l'Office national des forêts (ONF) et on continue les réformes néolibérales depuis les années 2000. Rien qu'en 2020, 200 postes sont supprimés à l'ONF. Les syndicats parlent de privatisation rampante⁽³⁾.

Tu as publié plusieurs articles sur la transformation du rôle de l'ONF, les luttes qui s'y déroulent et la souffrance des agents. Où en est-on ?

La lutte des syndicats de l'ONF est intéressante. Ce sont les précurseurs d'une

forme d'écologie sociale, car il y a une relation entre la dégradation des conditions de travail et celle des écosystèmes. Les syndicats parlent de management de la terreur et il y a proportionnellement autant de suicides qu'à France Telecom. Les conséquences pour les écosystèmes et la forêt sont concrètes : tout ce qui est moins rentable, comme les questions de biodiversité, est mis de côté. Il n'y a plus de regard global sur la forêt. On pousse les agent-es à être des coupeurs de bois et on les pousse à couper plus. 25 % des forêts sont publiques mais l'ONF produit 40 % du bois en France et cela augmente : le gouvernement veut augmenter les coupes de 70 % d'ici 2050⁽⁴⁾.

En quoi le travail d'investigation que tu mènes avec d'autres, est important dans le combat pour préserver les forêts ?

On a été dépossédés de tout un pan de notre territoire. On ne sait plus comment la forêt est gérée et on ne sait plus la lire. On a perdu des savoir-faire, notre interaction avec le vivant. Il y a presque un manque charnel. La forêt est au cœur de nombreux enjeux, elle est vitale et on est à un moment charnière. Des enquêtes journalistiques sont un travail important pour dire ce qu'il s'y passe, comme l'usage immodéré du glyphosate, les conflits d'intérêts de certaines coopératives forestières, ou que planter des arbres est devenu une mode et un moyen pour le capitalisme de se développer. Mais l'essentiel, c'est surtout de repolitiser cette question, qu'il y ait une expression populaire. La

Le marché carbone et la forêt

En 1998, le protocole de Kyoto crée un marché de la compensation carbone lié aux obligations des États. D'autres projets volontaires et non régulés se développent, soit de réduction des émissions, soit de stockage de CO₂ : préserver la forêt ou la développer est présenté comme une solution pour limiter le réchauffement climatique. Des acteurs plantent des arbres et sont rémunérés par d'autres pour le carbone qui sera absorbé. Mais ce marché de la compensation volontaire par la plantation d'arbres – environ 180 millions de dollars en 2018 – produira-t-il les effets escomptés ? La première critique est que la compensation n'incite pas à réduire les émissions : les compagnies aériennes « compensent » beaucoup alors que leurs émissions totales de CO₂ tendaient à progresser avant la pandémie de Covid-19. La seconde est que si les émissions sont un acte certain, les absorber est soumis à de nombreuses incertitudes : les plantations peuvent mourir, brûler ou être implantées sur des zones humides ou prairies, pourtant aussi efficaces pour stocker le carbone. Enfin, les arbres plantés aux mauvais endroits peuvent détruire les écosystèmes locaux ou causer l'éviction des populations locales, notamment des pays pauvres. En France, une trentaine de projets développés depuis 2019 par le Centre national de la propriété forestière ont reçu le label « bas carbone », essentiellement pour reconstituer des forêts dégradées par des maladies ou tempêtes, avec différentes essences, souvent en s'intégrant dans des démarches de valorisation locale du bois (cf. p. XI). Mais d'autres projets concernent des plantations sur des prairies ou taillis et les bénéfices socio-économiques ou environnementaux y sont incertains.

F.B.

majorité des Français-es sont contre les coupes rases et il y a beaucoup de mobilisations dans le Limousin, le Morvan, les Pyrénées... Cela montre que le bien commun, ce n'est pas une idée abstraite, ça doit se chérir, se vivre et s'arpenter. **n**

Propos recueillis par **Fabrice Bugnot**,
Transrural initiatives

(1) Main basse sur nos forêts – *Seuil/Reporterre*. 2019.

(2) Voir à ce sujet le film *Le temps des forêts*, réalisé par François-Xavier Drouet.

(3) Lire à ce sujet : reporterre.net/Le-gouvernement-accelere-la-privatisation-de-l-Office-national-des-forets.

(4) Selon la stratégie nationale bas carbone (SNBC), adoptée pour la première fois en 2015 et révisée en 2018-2019, qui vise la neutralité carbone de la France en 2050.

La forêt des luttes

Dans *Être forêt, habiter des territoires en lutte*, Jean-Baptiste Vidalou montre comment l'aménagement du territoire a contribué à séparer l'homme de la forêt, devenue une simple ressource à exploiter.

« Depuis une dizaine d'années, que ce soit dans les bois de Sivens, à Notre-Dame-des-Landes, à Bure ou dans les Cévennes, il est évident qu'il se passe quelque chose du côté de la forêt. Certains ont commencé à habiter ces espaces, avec la détermination de sortir du monde mortifère de l'économie. Un tout autre rapport au monde s'y bâtit, à l'opposé de cette science militaire qu'est l'aménagement du territoire. » En partant de ce constat, Jean-Baptiste Vidalou nous emmène dans un voyage historique et philosophique pour tenter de comprendre les mécanismes qui ont extrait la forêt de l'homme et l'homme de la forêt et comment « la mise en ordre du vivant » a fait de l'arbre une ressource qu'il convient de gérer pour des objectifs industriels.

Une histoire des luttes

Depuis les Sumériens qui semblent avoir été la première population à déforester massivement, l'auteur, « bâtisseur en pierre sèche et agrégé de philosophie », retrace aussi une histoire des luttes. Celle des Camisards tirant partie des forêts des Cévennes contre les soldats venus imposer le catholicisme ; celle des Demoiselles, en Ariège, pour défendre le droit de pâture pour leurs troupeaux face aux riches forestiers et au pouvoir royal, celles des trappeurs du peuple Cri du Canada ou des Penans de Bornéo qui « s'armant de sarbacanes contre les compagnies de plantation de palmiers à huile... » Il donne de nombreux exemples où le pouvoir central trace des chemins, déboise, plante ou comble les zones humides avant tout pour contrôler une population, mater des insoumis, sécuriser un approvisionnement : « Gouverner les hommes, c'est gouverner leurs milieux. »

Ainsi, les communaux⁽¹⁾ ont progressivement été supprimés à partir du XVIII^e siècle afin de rationaliser la nature – ils sont « intraduisibles en langage économique » – mais aussi de briser les coutumes de populations devant partir ou changer. « Ce

dérive ainsi de celui de gestion soutenable conçu par les sciences forestières allemandes et qui « fonctionnait sur le principe de coupes rases suivies de plantations homogènes ».

Pour l'auteur, la gestion des forêts s'inscrit dans une politique plus large d'aménagement du territoire, rendue possible par une mise en cartes et en chiffres du vivant, un aplatissement du réel. Pour les gestionnaires des forêts, « le territoire convoité n'est entrevu que comme une ressource sous-exploitée, mal gérée ou pas gérée du tout par les "autochtones" (...) Les paysans ont continué pendant longtemps à être décrits comme des « non civilisés », dans la mesure où ils ne remplissaient pas les critères de la bonne gestion économique. »

Cette opposition entre la civilisation et la forêt – sauvage et barbare au temps de Rome, lieu de refuge des brigands, des errants et de la folie au Moyen Âge – a engendré une volonté de contrôle systématique « qui cache une haine originelle contre tout ce qui paraît trop anémique, irrationnel, enchevêtré ». Face à la dévastation du monde « que l'on regarde d'en haut, depuis nos satellites », il propose une autre voie : « Si on y va dans cette forêt, si on y ramasse ou coupe du bois, si on la défend, s'y on s'y bat,

on la saisira autrement qu'en termes de chiffres, de ressources, de données. »

Fabrice Bugnot,
Transrural initiatives



Être forêts, habiter des territoires en lutte, par Jean-Baptiste Vidalou, éditions La Découverte – 200 pages – 14 euros.

qu'il s'agissait d'annihiler (...) ce sont les liens de solidarité archaïques afin de les remplacer par la politique des enclosures. » Jean-Baptiste Vidalou relie les physiocrates⁽²⁾, « premiers à penser et formaliser cette mesure généralisée des vivants sous l'aspect d'une comptabilité chiffrée », aux modes de gestion de la forêt qui ont suivi, jusqu'à leur inscription dans un marché mondial du carbone et de la biodiversité. Le principe de développement durable

(1) Des prés, bois, landes, marais... dont les habitants d'une communauté rurale détenaient ou sur lesquels ils avaient un droit d'usage et qu'ils géraient en commun.

(2) La physiocratie, qui signifie le « gouvernement de la nature » est la première grande école économique qui se développe en France au XVIII^e siècle.

La méga-scierie de Mazamet a du plomb dans l'aile

Dans le Tarn comme dans d'autres régions, la Confédération paysanne se bat au sein de collectifs citoyens afin de réclamer un vrai débat pour une valorisation locale des forêts qui ne compromette pas la pérennité des massifs.

Il était une fois le Haut-Languedoc et ses massifs forestiers qui suscitent des convoitises. Le groupe alsacien Siat, « leader de la filière bois en France » (sic) y a ainsi récemment fait l'acquisition de deux scieries dans le Tarn, l'une à Labruguière (20 salarié-es) et l'autre à Brassac (50 salarié-es). Sur ce dernier site, le groupe a ébauché une stratégie de développement avec les élu-es de la commune, engagé-es à mobiliser du foncier supplémentaire.

Coup de théâtre début 2021 : le maire de Mazamet, à une trentaine de kilomètres de Brassac, propose à Siat plus de 70 hectares pour installer une méga-scierie. Le projet aurait toutes les qualités : première et seconde transformation du bois, valorisation des déchets avec production d'énergie par cogénération, création annoncée de 120, puis 150, puis 200 emplois...

À Brassac, on est furieux de se voir déposer de la scierie locale et de ses projets d'extension, furieux de voir les 50 salariés obligés de faire près d'une heure de route pour aller travailler. Opposition aussi des citoyen-nés, regroupé-es au sein du Collectif de la Vallée du Thoré.

Du côté des forestiers, les propriétaires sont alléchés par la promesse de Siat d'augmenter de 30 % le prix d'achat des arbres. Les scieurs locaux, qui travaillent avec des marges limitées, craignent pour leur survie avec une telle augmentation de leurs charges.

La plupart des acteurs s'interrogent sur la capacité du massif forestier à approvisionner la méga-scierie : on estime les prélèvements actuels à environ 550 000 m³ par an. À elle seule, la méga-scierie consommerait chaque année 450 000 m³ de bois. La surexploitation de la ressource locale est prévisible à moyen terme, avec le risque d'aller chercher le bois à des cen-



Le 6 mars, la Confédération paysanne du Tarn était au côté du Collectif de la Vallée du Thoré sur le marché de Mazamet pour une déambulation et une distribution de tracts en opposition au projet de méga-scierie. « Artificialisation de bonnes terres agricoles entre Mazamet et Saint-Amans : on veut des paysans, des artisans, des paysages, pas des mirages ! », ont scandé les paysan-nes.

taines de kilomètres, ce qui remettrait en question le caractère « vertueux » de l'activité.

L'emprise foncière de 70 hectares prévue pour la construction de la méga-scierie, dans les meilleures terres alluvionnaires de la vallée du Thoré, est un autre abcès de fixation. La mairie de Mazamet dispose déjà d'une réserve foncière de 30 hectares, l'implantation de l'usine suppose l'achat des 40 hectares de la ferme voisine de la Trille. Sur cette ferme laitière, un projet de transmission est bien avancé⁽¹⁾. Un jeune couple, venu de Savoie, veut reprendre l'élevage et mettre en place une activité de transformation du lait à la ferme, avec vente directe. Le propriétaire du foncier est la mairie du village voisin de Mazamet,

Saint-Amans-Valtoret : elle s'est engagée à donner les terres en fermage, sans augmentation du bail.

Mais c'était avant que le conseil municipal ne reçoive, avec la visite du maire de Mazamet, du président de l'agglomération Castres-Mazamet et des deux conseillers départementaux du secteur, l'ultimatum de décider sous 15 jours de vendre la Trille pour permettre la construction de la méga-scierie, « vitale pour l'avenir de la vallée ».

Tout cela a déclenché une belle effervescence citoyenne : réunions, articles et interviews dans les médias, mobilisation sur les réseaux sociaux, distribution de tracts sur le marché...

Le conseil municipal de Saint-Amans-Valtoret a sifflé la fin (provisoire ?) du match en refusant de vendre la ferme de la Trille. Le maire de Mazamet dit rechercher du foncier « de l'autre côté ». Le groupe Siat semble vouloir revenir à son projet d'aménagement du site de Brassac... À suivre avec vigilance. n

Jean Luc Hervé,
paysan dans le Tarn

(1) Porté par l'Association départementale de développement agricole et rural du Tarn (Adeart).

Grands Projets Forestiers Inutiles et Imposés

La méga-scierie de Mazamet n'est pas le seul exemple en France de grand projet inutile imposé qui menace nos forêts. À Lannemezan (Hautes-Pyrénées), 47 associations se mobilisent contre la mise en place d'une scierie industrielle qui viendrait tripler l'exploitation actuelle des massifs forestiers pyrénéens. Dans les Bouches-du-Rhône, la bataille juridique fait rage pour empêcher l'ancienne centrale à charbon de Gardanne d'engloutir 850 000 tonnes de bois par an pour produire de l'électricité. En Corrèze, le tribunal administratif a annulé en février l'autorisation préfectorale pour un projet contesté d'usine à pellets (traitement de 100 000 tonnes de bois par an).

Cultiver une forêt d'initiatives

Le Réseau pour des alternatives forestières (RAF) promeut une gestion des forêts écologiquement responsable et socialement solidaire au sein des territoires.

Loin d'une vision à court terme, industrielle et financière de la forêt, une poignée de forestiers « résistants et créatifs » a fondé le Réseau pour des alternatives forestières (RAF) en 2008. Ils ont vite été rejoints par des bûcherons, des propriétaires, des artisans, des collectifs citoyens, pour imaginer ensemble comment changer le système de l'intérieur. Mettre tout ce petit monde autour de la

fite à la fois aux humains et à la forêt. » L'idée d'une gestion sylvicole éthique est devenue contagieuse et la dynamique ne cesse de croître. L'association compte aujourd'hui 250 membres et 3 000 sympathisant-es.

« *Nous organisons tous les ans des rencontres qui permettent de complexifier le débat et de multiplier les approches* », précise Anne Berthet. Ces journées comptent

quatre animatrices du RAF ne s'arrêtent pas là. À travers différentes publications, un espace collaboratif en ligne, une lettre d'info, l'organisation de cafés ou ciné-forêts, l'idée est toujours de montrer des alternatives, partager des expériences, accompagner...

Pour celles et ceux qui veulent aller plus loin, le RAF propose des modules de formation qui replacent la forêt et sa diversité

au cœur des interventions sylvicoles. De la gestion forestière douce à la charpente traditionnelle en passant par le sciage mobile, toutes les compétences nécessaires à la reconstruction de filières locales sont rendues accessibles. « *De plus en plus de personnes en reconversion professionnelle souhaitent se former à la gestion douce des forêts.* » Petit à petit, certaines deviennent forestier-es ou artisan-es pour travailler avec les bois locaux. D'autres deviendront des citoyen-nes aguéri-es, capables de questionner leur approvisionnement en bois de chauffage. D'autres encore se lanceront dans l'aventure de la gestion éthique grâce au fonds de dotation « Forêts en vie », créé en 2017. « *Nous nous sommes inspirés du mouvement Terre de Liens et*



Une formation à la sylviculture douce: le Réseau pour les alternatives forestières se veut « un lieu de coopération, de débat et de construction pour penser la forêt autrement qu'un hypermarché du bois devant s'adapter à une filière industrielle » : alternativesforestieres.org

avons pris le temps de définir les clauses d'un bail type » : exit les coupes rases, les passages d'engins trop lourds, bienvenus à la régénération naturelle et aux arbres sénescents. Le bail comporte des clauses écologiques fortes et des parties modulables. Plusieurs projets sont à l'étude, mais « *nous avons choisi de faire comme la forêt : prendre notre temps pour construire des projets durables* », commente Anne Berthet. Le premier bail forestier à long terme écologique devrait être signé courant 2021 en Nouvelle Aquitaine. **n**

table, et confronter les réalités de chacune n'est pas toujours de tout repos. Mais c'est là que le RAF montre sa pertinence : « *On veut sortir des clivages qui peuvent exister entre écolos, forestiers et artisans* », explique Anne Berthet, coordinatrice du réseau. Après quelques années de réflexions et de débats parfois vifs, mais toujours constructifs, une charte a été adoptée, qui rassemble les valeurs portées : « *Le forestier a un rôle social d'approvisionnement de la société en bois et doit être reconnu comme tel. Il est possible de prélever du bois et que cette opération pro-*

toujours parmi leurs participant-es un tiers de femmes et autant de citoyen-nes que de professionnel-les. Depuis 2017, ces rencontres sont régionales. « *Nous servons de catalyseurs aux acteurs d'un même territoire. Avec des outils d'éducation populaire, les gens confrontent leurs idées et imaginent un tas d'actions à conduire ensemble. Ces temps sont des bouffées d'oxygène pour toutes celles et ceux qui luttent en permanence contre les voisins qui ne jurent que par les filières industrielles et les invitent à troquer la tronçonneuse et le cheval contre une bonne abatteuse.* » Les

Marie Gazeau

Le routard reprend racine

À 34 ans, Sébastien Bouju est forestier à Chiché, dans les Deux-Sèvres. Une installation progressive, écolo et en circuit court.

Des chênes, des hêtres, des châtaigniers, des merisiers, des pins, des petits, des gros : à première vue, un joyeux bazar. Mais Sébastien s'y repère. « *Le plus gros du travail, c'est de l'observation. Les arbres d'avenir sont marqués d'un cercle. Tous les dix ans, je retirerai environ 20 % des arbres qui leur font trop concurrence pour leur permettre de s'épaissir.* » Il ne faut pas en enlever trop : certains arbres doivent continuer de les accompagner, notamment pour maintenir de l'ombre le long du tronc et empêcher des branches basses de pousser. Des « taches » de lumière découlent des éclaircissements qui permettent aussi aux futures générations, issues de semis, de grandir. C'est ce qu'on appelle « la sylviculture jardinatoire ».

« *Mon père ne faisait ici que du bois de chauffage. Enfant, je passais mes vacances avec lui, dans cette forêt de 55 hectares. Il est mort quand j'avais 18 ans. Sans projet économique, cet héritage est une charge. J'ai fini mes études en chimie, puis j'ai pris la route, je suis parti avec mon camion faire les saisons agricoles un peu partout en France. Il y a 5 ans, j'ai décidé de revenir et de créer mon emploi de forestier.* »

Après une formation au Centre régional de la propriété forestière, il rédige son plan de gestion, imposé aux massifs de plus de 20 hectares. Dans ce document – qui doit répondre au Schéma régional de gestion sylvicole – il a dû dresser un état des lieux et planifier les coupes et travaux sur dix ans. Cela nécessite de définir la valorisation prévue. Le Graal, c'est le chêne de 150 ans sans nœud qui servira à fabriquer des tonneaux. Viennent ensuite les bois pour menuiserie, puis la charpente pour laquelle quelques nœuds sont tolérés. Le reste partira en bois bûche, voire en trituration⁽¹⁾.

« *Je consacre aujourd'hui l'équivalent d'un mi-temps à cette activité et me dégage un demi-revenu. Le reste du temps, je retape ma maison. Je suis cotisant solidaire. J'es-*

drait aussi monter un local pour faire sécher le bois d'œuvre... »

Aujourd'hui, Sébastien vend du bois de chauffage sur pied ou en fagots à des particuliers, des piquets de châtaignier aux voisins éleveurs, des traverses aux paysagistes, mais aussi des champignons aux restaurateurs, des branches de houx ou de bouleau aux fleuristes... Une scie mobile vient pour transformer les meilleurs sujets en planches. « *Pour l'instant c'est pour les copains et ma maison. J'espère vendre bientôt du bois d'œuvre directement aux artisans.* » Et quand il y a trop de petits arbres à éclaircir sur une zone, le jeune forestier fait appel à un exploitant équipé pour cela, mais il reste vigilant sur la taille des engins et la manière de travailler.

Au détour d'un chemin, on croise une grosse pomme de pin taillée dans du chêne : « *Ce sont de petites sculptures que j'aime faire pendant mes pauses* », sourit-il. Il connaît son massif par cœur : « *Ici, j'ai dû faire une coupe rase, mais ce qui repart est varié et très prometteur.* » Il s'arrête, tend l'oreille, annonce « *chevreuil* », et la bête sort pour disparaître à nouveau dans les bois. « *La solitude en forêt ne me dérange pas. Plus je suis seul, plus je fais de belles rencontres comme celle-ci. Je ne me plains pas des chevreuils : ils broutent surtout les arbres qui repartent des souches abattues. Cela favorise la croissance des arbres issus de*

semis qui seront de meilleure qualité. » Quant à la chasse : « *C'est moi qui la gère, je ne chasse qu'avec des gens qui ont une certaine éthique. On ne tue pas grand-chose mais c'est toujours un moment pour moi de nouvelles découvertes car je m'enfonces dans des endroits où j'ai moins l'habitude d'aller.* » **M.G.**



Sébastien Bouju applique les trois principes de l'écoforesterie : la diversité du peuplement, de la faune et la flore sauvage, des engins légers pour le respect du sol et une valorisation locale des bois.

père en vivre bientôt, mais j'ai appris au contact des arbres que le travail bien fait prend du temps, alors je ne me presse pas. Je fais tout avec ma tronçonneuse et un tracteur de 90 CV, avec une fourche et un chargeur. J'ai une fagoteuse et je me suis fabriqué une sorte de panier en fer qui sert de gabarit pour recouper mes fagots en 50 ou 100 cm. Ça me suffit pour le moment. Je serais plus à l'aise avec une remorque forestière équipée d'une grue, et il me fau-

(1) Bois utilisé par les industries de la pâte à papier ou des panneaux de fibres ou de particules.

Un groupement foncier pour sauver les feuillus

Les acquisitions citoyennes de forêts se développent en France, à l'exemple du pionnier Groupement foncier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan. Elles portent un modèle de gestion forestière soucieux des écosystèmes et des enjeux économiques, écologiques et territoriaux actuels et à venir.

Dans le Morvan, de 18 % de résineux dans nos forêts en 1978, nous sommes actuellement à plus de 50 %. Le changement climatique, les maladies, sont des arguments pour les coupes rases qui touchent surtout les peuplements feuillus. Les plantations de résineux sont, elles, financées avec l'argent public sans contreparties, ni sociales, ni environnementales. Cette sylviculture pour une économie de court terme a de lourdes conséquences écologiques : lessivage des sols, perte de biodiversité, dégradation des paysages, destruction des chemins et des sources, incidence sur la régulation des eaux...

Face à cette situation et à un certain mépris envers les citoyen·nes considérés·es comme incapables de comprendre l'économie forestière, l'association Autun Morvan Écologie a créé, en 2003, le Groupement foncier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan⁽¹⁾. Un premier grand domaine a ainsi pu être acheté, avec l'aide de la municipalité d'Autun et du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne. Le GFSFM acquiert des forêts feuillues mélangées pour les préserver d'une « conversion » probable vers des monocultures résineuses. C'est une société civile

immobilière (SCI) spécifique aux propriétés forestières⁽²⁾, réglementée par le code forestier. Les associé·es participent à l'acquisition des parcelles en achetant une ou des parts sociales et le collectif des associé·es est propriétaire de l'ensemble des forêts ainsi acquises. Une équipe de bénévoles le fait vivre : organisation de l'assemblée générale, acquisition de nouvelles parcelles, communication sur les modes de gestion...

Réserves de biodiversité et sylviculture douce

Actuellement, nous gérons plus de 350 hectares, répartis en une vingtaine de forêts dans le Morvan et ses abords. Nos acquisitions sont étudiées pour assurer une certaine diversité : certaines parcelles ne sont pas touchées pour constituer des réserves de biodiversité, quand d'autres sont exploitées suivant les principes de la sylviculture mélangée à couvert continu.

Ce mode de gestion est développé par le réseau Pro Silva⁽³⁾, né en Allemagne dans les années 1950. L'objectif est d'atteindre un équilibre dynamique du boisement qui permet de prélever tous les 7 à 10 ans des bois de qualité en préservant les sols et les jeunes arbres d'avenir.

Il n'y a pas de frais de plantation car la forêt se régénère toute seule. Les revenus des coupes, vendues sur pied, permettent de financer l'intervention d'un expert de Pro Silva qui se charge de repérer les arbres « mûrs » et de choisir les entreprises qui interviendront. Un point technique est réalisé chaque année lors de l'assemblée générale avec l'expert et un comité scientifique.

Nous développons ainsi un autre système économique que celui de la sylviculture intensive en monoculture : les bénéfices issus de la valorisation de nos bois rapportent autant mais nous préservons en plus l'écosystème, ce qui n'a pas de prix. Nous démontrons qu'une gestion écologique n'est pas en contradiction avec l'économie forestière. Notre mode de gestion favorise toutes les fonctions de l'écosystème et apporte plus de souplesse pour que la forêt s'adapte au changement climatique et garantisse un stockage de carbone continu à long terme.

Il est urgent de revenir à une gestion de forêts diversifiées, d'augmenter l'âge d'exploitation, d'utiliser la régénération naturelle. Il faut stopper le modèle industriel qui considère les forêts comme de simples gisements de bois, quitte à avoir recours à la loi pour stopper les coupes rases (sauf les coupes sanitaires). Les forêts publiques devraient en ce sens être exemplaires. Il faut associer les citoyen·nes aux décisions car les forêts sont des biens communs, pour toutes les aménités qu'elles nous apportent et comme remparts contre le dérèglement climatique. **n**

Lucienne Haès et Ghislaine Nouallet,
cofondatrice et cogérante du Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan



Un panneau indiquant la première parcelle – environ 250 hectares – acquise en 2003 par le Groupement forestier pour la sauvegarde des feuillus du Morvan, avec l'aide de la commune d'Autun et du Conservatoire d'espaces naturels de Bourgogne.

(1) autunmorvanecologie.org et sauvegarde-forets-morvan.com. Autun Morvan Écologie est adhérente de l'association des Ami·e·s de la Confédération paysanne (lesamis-delaconf.org).

(2) Une SCI est une personne morale disposant d'une existence juridique propre. Ce type de structures permet à plusieurs personnes d'être propriétaires d'un bien immobilier et d'en assurer ensemble la gestion.

(3) prosilva.fr - Pro Silva est une association de forestiers (propriétaires, gestionnaires, professionnels et ami·e·s de la forêt) réunis pour promouvoir une « sylviculture mélangée à couvert continu ». Comme pour le RAF (p. VIII), l'objectif est d'améliorer, par les actes sylvicoles, la qualité économique et écologique de l'ensemble du capital forestier.

Une coopérative forestière par et pour les paysan·nes

Au Pays basque, des paysan·nes ont créé Sugarai, une coopérative pour entretenir et valoriser leurs bois, compléter leurs revenus et générer de l'emploi local.

L'idée de (re)valoriser les ressources forestières de la vallée d'Hergarai, près de Saint-Jean-Pied-de-Port, avait été semée en 2009. Elle s'est concrétisée en 2014 par la création de l'association Sugarai qui, un an plus tard, a pris la forme de coopérative. Rien de plus logique dans cette vallée qui, entre 1924 et 1955, a connu le plus long téléphérique d'Europe d'alors (19 km), lequel servait à acheminer le bois d'Iraty vers la scierie de Mendive où jusqu'à 400 personnes ont été employées.

Sugarai a été créée avec quatre objectifs, comme l'explique Peio Harlouchet, coprésident de la coopérative : « *Susciter l'intérêt des paysans pour leur forêt, créer une filière bois en circuit court, générer de l'emploi dans la vallée et proposer un complément de revenu aux paysans.* » Aujourd'hui, la coopérative transforme et vend 1 800 tonnes de bois par an, la moitié en bûches, l'autre en plaquettes forestières (bois haché), l'objectif étant d'arriver à produire 2 000 tonnes annuellement. Elle compte 104 associé·es et deux salariés à temps plein. À terme, il s'agit de pouvoir « *maîtriser toute la chaîne de la filière, de la plantation d'arbres à la transformation du bois* ».

Il y a un an, Sugarai s'est lancée dans un projet de plantation et de reboisement. Un technicien forestier, Gilen Igoa, a été missionné pour accompagner ce projet qui intègre le label « *bas carbone* ». « *Le label est là pour certifier le projet et permettre de le financer par le biais d'entreprises, comme La Poste dans notre cas,* précise Gilen. *L'objectif est de planter 15 hectares*



Aujourd'hui, Sugarai transforme et vend 1 800 tonnes de bois par an, la moitié en bûches, l'autre en plaquettes forestières (bois haché). La coopérative fournit ainsi la clinique Luro, à Ispoure, et sa chaudière à plaquettes.

de forêt sur des terrains vierges et de reboiser en trois ans 10 hectares de forêt qui permettront de séquestrer plus de 4 000 tonnes de carbone par an. »

Certains propriétaires ou paysan·nes se portent ainsi volontaires pour planter des arbres sur leurs terres, aux frais de La Poste, et Sugarai coordonne les travaux, « *en s'adaptant aux envies et aux besoins des paysans* », argumente Gilen Igoa qui y voit plusieurs bienfaits : socio-économique d'une part, « *en travaillant avec une association d'aide à l'insertion professionnelle* », environnemental d'autre

part, car « *on essaye de replanter des espèces adaptées aux milieux, en évitant de labourer la terre* ».

Les prochains mois marqueront un tournant pour la coopérative qui envisage de doubler la taille de ses bâtiments. Elle a investi dans une scierie, grâce à laquelle elle « *aura la capacité de mieux valoriser le bois en le transformant en planches ou autres matières premières de construction* », se réjouit Peio Harlouchet. Produire du bois d'œuvre permettra ainsi d'ajouter de la plus-value à la matière première et de développer les activités. C'est l'idée de « *boucler la boucle* », selon le co-président.

Pour l'heure, Peio Harlouchet pense que « *l'enjeu est à la sensibilisation pour que les paysans ne considèrent plus la forêt comme un obstacle mais plutôt comme un instrument de travail qui, en plus de répondre aux enjeux climatiques, peut devenir une source de revenu complémentaire* ». ▢

Source : *Laborari*, journal d'ELB, syndicat paysan basque membre de la Confédération paysanne (n° 1375, avril 2021)

« Zéro électricité, zéro gasoil »

À la ferme Oheta, à Arrossa (Pays basque), la famille Brust produit du fromage de vache. Le bois y est une source d'énergie. « *Zéro électricité, zéro gasoil* », se réjouit Jean-Michel Brust. : « *Cela fait trois ans qu'on utilise une chaudière à bois pour la maison et, depuis octobre dernier, on fait aussi fonctionner la fromagerie avec, pour chauffer le lait, pasteuriser, laver la salle...* » Les paysan·nes utilisent le bois récolté l'année précédente. « *D'abord, on ramasse les arbres tombés par terre, puis on en marque certains à faire tomber avec un spécialiste* », explique Jean-Michel. Un broyeur vient ensuite déchiqueter le bois. « *Avec notre bois, on économise de l'argent et, au final, c'est du revenu. Les paysans n'utilisent pas assez leur propre bois, ils ne se rendent pas compte de la valeur qu'ils perdent* ». Exploiter la forêt est aussi synonyme d'entretien : « *Sinon, les forêts s'abîment, les broussailles prennent le dessus et cela constitue un obstacle pour le passage des animaux.* »

Des plaquettes sortent et des animaux entrent dans les bois

En Aveyron, les bois du Larzac sont entre les mains d'une association qui fait le lien entre les paysan-nes et la forêt. Développement du sylvopastoralisme et gestion durable de la ressource en bois de chauffage sont les deux objectifs de gestion.

Les Bois du Larzac est une association créée en 2013. Elle émane directement de la Société civile des Terres du Larzac – qui gère collectivement le foncier de ce territoire, héritage de la lutte des années 1970 – plus exactement de sa commission « bois » qui gérait les coupes jusqu'alors. L'association peut vendre le bois, ce que la SCTL ne pouvait pas faire.

Les objectifs de l'association sont de valoriser la forêt et ses sous-bois, de favoriser le sylvopastoralisme et le maintien des espaces ouverts pour une préservation du paysage caussenard, et de promouvoir les systèmes de chauffage bois-énergie. Une démarche qui concerne 3 000 hectares.

Un plan simple de gestion (PSG) a été défini avec un cabinet de gestion forestière, Forêt Évolution, et validé par les services de l'État. Il planifie les coupes sur dix ans et per-

met une gestion durable de la forêt. Les prélèvements autorisés annuellement sont de 2 500 stères ou mètres cubes apparents (MAP) de plaquettes forestières, ce qui équivaut à la repousse naturelle sur la causeuse pour une année.

Le plus grand champ d'action des Bois du Larzac est le développement et l'entretien de zones de sylvopastoralisme par la mise en place de coupes de pins sylvestres sur d'anciennes clairières ou d'anciennes zones de pâturage. La mise en œuvre de ces coupes est travaillée conjointement entre les membres de l'association et les fermiers qui doivent être les moteurs du projet : une convention est signée entre les parties.

La plus grosse production est la plaquette forestière. Les coupes de pins sont réalisées par des bûcherons locaux l'hiver, un débardeur réalise les tas de bois afin que la déchi-

queteuse puisse faire les plaquettes au printemps, celles-ci sont ensuite stockées dans un hangar loué à la SAS Lum del Larzac, pour être séchées et vendues dans le courant de l'hiver suivant⁽¹⁾.

Pour le sylvopastoralisme, un travail d'entretien doit être réalisé derrière la coupe de pins : il fait partie de la convention. Au début du projet, un broyage était systématiquement réalisé, mais avec les années et l'expérience, ce broyage se révèle ne pas être toujours la meilleure solution, suivant la période et les essences restant en place, tels le buis ou le genévrier. De nouvelles solutions pourraient se mettre en place dans l'idée de mettre une pression de pâturage forte sur ces zones afin qu'elles restent ouvertes : par exemple l'emploi de bergers ou la mise en place de clôtures. Sur le prix de vente des plaquettes – 27 euros le mètre cube apparent – 1 euro est reversé au fermier pour aider aux mesures d'entretien.

En dehors de ces gros chantiers pour la production de plaquettes, il y a quelques chantiers pour de beaux pins mis en billots pour faire de la palette et certains châtaigniers peuvent être utilisés en scierie pour du bois d'œuvre. Des pins et des chênes sont également vendus sur pied pour du « bois bûche ».

Aujourd'hui l'association arrive à son rythme de croisière. L'argent gagné pourrait permettre d'élargir le travail de fond en soutenant plus les fermier-es sur les mesures d'entretien ou en replantant des feuillus, par exemple. Le nombre de client-es nécessaires pour écouler les plaquettes produites dans le respect du PSG est atteint. Par choix, l'utilisation de cette production forestière se fait très localement, les plaquettes étant livrées dans plusieurs hameaux du causeuse... et au plus loin pour la chaufferie centrale de Saint-Affrique, à une trentaine de kilomètres de là. **n**

Florine Hamelin,

paysanne dans l'Aveyron, sur le plateau du Larzac



La production de bois-énergie permet de financer l'entretien des parcours

(1) La SAS Lum del Larzac est en quelque sorte le versant « solaire » d'une démarche territoriale globale de production d'énergies renouvelables, elle aussi initiée par la SCTL. Elle a déjà recouvert 24 bâtiments agricoles de panneaux photovoltaïques.

Paysans de nature

Porté depuis quelques années en Pays de la Loire, le projet Paysans de nature devient une association nationale.

Paysans de nature rassemble des paysan-nes, mais aussi des naturalistes, des enseignant-es, des chercheurs et chercheuses et d'autres citoyen-ne qui souhaitent valoriser le rôle de ces paysannes et paysans professionnels en tant que gestionnaires d'espaces naturels agricoles.

L'association est née d'un triple constat :

- le déclin de la biodiversité dans les zones agricoles, déclin que les politiques publiques n'ont pas réussi à enrayer ;
- la demande de plus en plus forte en produits locaux, sains, sans pesticides et respectant la biodiversité ;
- Le manque de repreneurs agricoles et l'agrandissement des exploitations très souvent couplés à la chute de la biodiversité.

Plusieurs initiatives d'installation agricole ont émergé à travers la France, portées par des femmes et des hommes qui considèrent que leur ferme peut à la fois être gérée comme une réserve naturelle, produire une alimentation de qualité et leur assurer un revenu. Ce sont des lieux de conciliation entre alimentation et haut niveau de biodiversité.

Ces expériences positives

ont donné envie de fédérer et de multiplier les projets pour agrandir les espaces à vocation écologique, par le biais du foncier agri-

cole, en favorisant l'installation de nouveaux paysans et de nouvelles paysannes prêt-es à laisser de la place à la vie sauvage.

Pour parvenir à cet objectif de création d'un réseau d'espaces naturels agricoles, l'association s'appuie sur l'action territoriale

Paysans de nature n'exclut pas les humains de la nature : l'association tente de réhabiliter la symbiose très ancienne entre l'élevage et la vie sauvage. Le pastoralisme est souvent pratiqué par les adhérent-es et la réintroduction des herbivores en zone de culture par la polyculture-élevage est aussi un axe fort.

Les signataires de la charte Paysans de nature représentent toutes les productions : apiculture, maraîchage, viticulture, grandes cultures. 65 fermes adhèrent à ce jour à l'association. Parmi les outils de celle-ci : la mise en situation d'étudiant-es de différentes disciplines dans les fermes du réseau pour susciter de nouvelles vocations et accompagner la création ou la reprise de fermes (devenir paysan-ne peut être un métier de la protection de la nature).

Paysans de nature cherche également à faire reconnaître officiellement le réseau des espaces naturels agricoles protégés au même titre que les réserves naturelles et parcs nationaux.

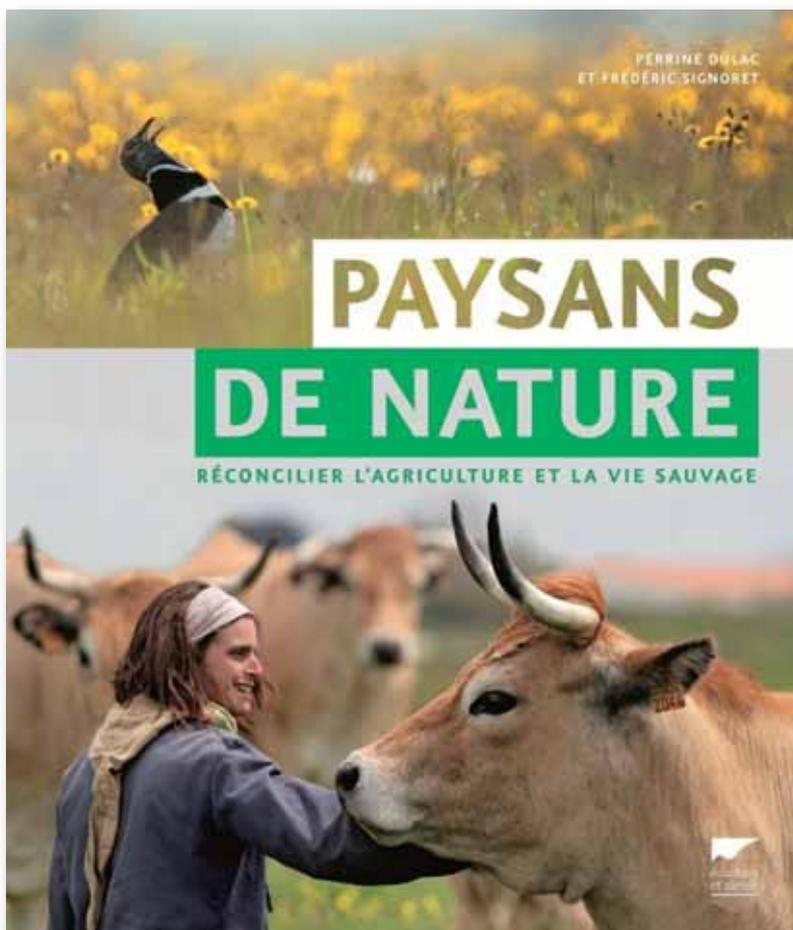
Le lien avec l'agriculture paysanne étant évident, les Aデア de Mayenne et de l'Aude⁽¹⁾ ont rejoint le conseil d'administration de

Paysans de nature qui prévoit un collège d'associations animant le projet dans les territoires. Un outil proche du diagnostic d'agriculture paysanne – avec une coloration biodiversité plus forte – est utilisé par Paysans de nature. ▢

Frédéric Signoret,
paysan en Vendée,

co-initiateur du réseau Paysans de nature

(1) Associations départementales pour le développement de l'emploi agricole et rural : agriculturepaysanne.org



Le livre *Paysans de nature, réconcilier l'agriculture et la vie sauvage* est paru en 2018 aux éditions Delachaux & Niestlé. En vente (29,90 euros) sur commande en librairie ou dans la boutique en ligne de la LPO.

concertée entre paysan-nes, citoyen-nes, gestionnaires d'espaces naturels et associations de protection de la nature.

Le cas du marais breton en Vendée

Territoire pionnier, le marais breton vendéen compte aujourd'hui une quinzaine de fermes adhérant à Paysans de nature, couvrant ensemble 1 500 hectares sur un territoire de 20 000.

La Confédération paysanne était historiquement très confidentielle dans ce pays de marais, traditionnellement conservateur. Les confédéré-es sont aujourd'hui majoritaires dans quelques communes, reconnus des élu-es comme des actrices et acteurs importants du dynamisme rétro-littoral.

Le syndicat est un partenaire central pour ces Paysans de nature, notamment sur les questions de foncier et d'accompagnement de projets. Les autres partenaires sont le collectif Court Circuit (amap locale), Gens du marais et d'ailleurs (association de producteurs), Nature et Progrès Centre Ouest, l'Aデア de Vendée, le Conservatoire régional des races locales, l'Association des éleveurs de maraîchines, la Ligue de protection des oiseaux (LPO) et les collectivités.

En savoir plus :

paysansdenature.fr

facebook.com/paysansdenature

Morbihan Un élevage de porcs en sous-bois

Des parcelles de bois et de forêt peuvent être mises à profit pour l'élevage. Dans le Morbihan, la ferme de Trévero utilise une dizaine d'hectares de sous-bois pour l'élevage de porcs en plein air.

La ferme de Trévero est située dans les landes de Lanvaux, au nord de Vannes, sur la commune de Sérent. À proximité se trouve la tourbière de Kerfontaine. Lorsqu'en 2014 Benjamin Frezel et Régis Durand se rencontrent, ils comprennent rapidement qu'ils portent le même projet de ferme en polycultures-polyélevages, un modèle misant sur l'autonomie globale et la complémentarité des productions.

Ce projet se concrétise le 1er janvier 2019 par l'installation des deux associés, sur une ferme de 80 hectares acquise par la foncière Terre de Liens⁽¹⁾. La situation économique de la ferme est bonne. Terre de Liens finance à hauteur de 900 000 euros l'achat des terres et la réalisation des travaux nécessaires.

L'ancien exploitant élevait seul un troupeau de 80 vaches laitières, en système pâturant, avec un robot de traite. Il produisait alors 550 000 litres de lait par an. Aujourd'hui, sur les 85 hectares, 65 sont cultivables, 10 sont en prairies permanentes et 10 sont boisés. Sur les terres cultivables, les paysans pratiquent une quinzaine de cultures différentes : du blé, du colza, des lentilles vertes et corail, du millet, du sarrasin, du triticale, des féve-

roles, du chanvre, des pommes de terre et de la mise en prairies temporaires pour les rotations.

L'activité se décline en quatre ateliers principaux. Un élevage de brouillards – une vingtaine de jeunes bovins à ce jour – valorise l'herbe des prairies permanentes et temporaires. L'objectif est d'atteindre 40 animaux pour cet atelier. La viande est vendue en direct, la découpe étant déléguée à un boucher voisin. Un élevage de poules pour la production d'œufs a été installé dans un verger de 2,5 hectares : les poulaillers, mobiles, sont déplacés toutes les semaines pour le pâturage des poules qui s'occupent ainsi très efficacement de l'entretien du verger. Les grandes cultures sont plutôt destinées à l'alimentation humaine. La ferme est équipée pour le tri, le séchage, le stockage et la transformation des récoltes en farine, huile et graines décortiquées, cet atelier de transformation pouvant traiter les productions de paysans voisins.

Enfin, un élevage porcin est en place, avec 10 truies allaitantes et entre 150 à 200 porcs d'engraissement, pour valoriser les déchets de cultures (le son des céréales, le tourteau de colza, le chanvre et les déchets de tri des lentilles et de petit blé, les pommes

déclassées) et mettre à profit la partie boisée de la ferme.

En 2021, une dizaine de personnes participent aux activités de celle-ci : les deux associés, 3 salariés travaillant chacun de 30 à 35 heures par semaine, un salarié travaillant 50 heures par mois, 2 apprentis et 2 à 3 stagiaires. La maison d'habitation du cédant fait office de maison d'accueil pour la préparation des repas pris en commun et le logement des stagiaires.

Normes et organisation

Fin 2020, l'arrivée en Europe de la peste porcine africaine a nécessité la mise aux normes de biosécurité. Tout autour de l'aire d'élevage des porcs (prairies et sous-bois), une triple clôture protège de l'incursion des sangliers, considérés comme vecteurs de la maladie. Un sas sanitaire est positionné à l'entrée de l'aire d'élevage.

L'élevage des porcs est organisé comme un élevage conventionnel, avec une partie gestante, une partie maternité et une partie engraissement. La durée de présence des truies en sous-bois sur la même parcelle est en expérimentation. Il faut remanier la partie gestante en rotation, à cause des dégâts causés par le fouissement des animaux dans la terre, ainsi que les parcours temporaires des porcs en engraissement à l'époque des glands et des châtaignes, et l'accès au sous-bois en cas de fortes chaleurs.

La solution pour éviter la destruction des sols des sous-bois est la pose de boucle sur le museau, ce qui réduit considérablement les dégâts. Cette pose est autorisée aujourd'hui en élevage bio.

La race duroc, élevée ici, est originaire de l'est des États-Unis. Les porcs rouges, sans doute les ancêtres de la race, ont été importés très précocement en Amérique du Nord. Cette race est revenue en Europe dans les années 1960. La robe du duroc peut varier entre le doré et le rouge brique. C'est un cochon rustique, de grande taille, qui produit une viande persillée de qualité.

Actuellement, 7 truies sont élevées à la ferme de Trévero, accompagnées d'un verrat. L'insémination est cependant artificielle, le verrat par sa présence améliorant la fertilité des femelles et pouvant faire des « rattrapages ». Les truies ont chacune un nom et une relation très forte avec les éleveurs. Elles font moins de porcelets que les



Les porcs ont besoin de beaucoup d'eau car ils ne transpirent pas. Pour la même raison, il leur faut de l'ombre, ce que leur procurent les sous-bois. En France, les porcs nés et engraisés en plein air représentent moins de 1 % de la production totale.



Benjamin Frezel et Régis Durand dans les sous-bois où sont en partie élevés les porcs. Deux ans après leur installation, les deux paysans trentenaires estiment qu'il leur faudra encore deux autres années pour que leur ferme diversifiée trouve son rythme de croisière, mais c'est déjà en très bonne voie. Une belle vidéo présente la ferme : urlz.fr/fQO5

porcs en élevage industriel (2 mises bas par an, pour 2,5 en industriel) mais la qualité du sevrage est meilleure. Elles produisent entre 10 et 13 porcelets par portée (15 à 20 en industriel). Elles sont très maternelles, les porcelets sont gros et la mortalité faible.

Les truies qui doivent mettre bas sont isolées dans une « maternité » : sur les 5 hectares de sous-bois clôturés, 1,5 hectare est réservé à cette maternité, le reste étant pour les truies gestantes. L'engraissement se fait surtout en prairie, sur une demi-douzaine d'hectares.

Protéger les porcelets

Le parcours des truies pour la mise bas est limité afin d'obliger les mères à faire leur nid dans une cabane de la maternité. Sinon, elles les feraient dehors et mettraient en danger les porcelets. Ces cabanes, imaginées et produites par un paysan tarnais, sont simples, rustiques et bon marché. Leur conception empêche les mères de se retourner et donc d'écraser leurs petits. Un chauffage est utilisé pendant 48 heures après les naissances. Il y a ici 5 cabanes, utilisées en rotation. La mise bas dure entre 4 et 15 heures. Les porcelets font un kilo à la

naissance. Ils doivent rester 40 jours minimum avec la mère pour respecter le cahier des charges de l'agriculture bio, mais, dans cette ferme, c'est plutôt 55 jours car il y a moins de problèmes ensuite. Pour le sevrage, on limite l'alimentation de la mère les derniers jours ; l'arrêt de production du lait se fait naturellement.

La ferme fonctionne en autorenouvellement des truies. Les porcelets mâles sont castrés à 7 jours, suivant les nouvelles règles d'anesthésie, puis un antidouleur est donné en postopératoire. Sur les deux années

écoulées, on observe un peu plus de femelles que de mâles à la naissance.

Lorsque les jeunes sont sevrés, ils font environ 25 kg. Ils sont installés sur des parcours, avec des cabanes pouvant servir de bétailière pour le transport. Ces astucieuses cabanes ont été réalisées sur place, à partir de plans de l'Atelier Paysan (2).

Les porcs d'engraissement sont abattus à 120 kg de carcasse (150 kg vif) à Vannes, dans le dernier abattoir du Morbihan multi-espèces. Le boucher vient prendre les cochons, les amène à l'abattoir et amène ensuite les carcasses dans son atelier où il fait la découpe. La viande est ensuite vendue à la ferme le vendredi soir – de 16 heures à 20 heures - au détail ou en caissettes. On peut aussi l'acheter sur le marché de Vannes, le mercredi et le samedi, ainsi qu'au magasin l'Escale paysanne, à Malestroit.

On peut commander la viande par internet sur le site clictaberouette.com. 

Marc Hennin, adhérent de l'association des Ami-e-s de la Confédération paysanne



(1) terredeliens.org

(2) latelierpaysan.org

Pour rejoindre les Ami-e-s : lesamisdelaconf.org

La Caravane des droits paysans sillonnera la France cet été

La Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies en décembre 2018. Pour la faire connaître une « caravane » partira le 8 juillet du congrès de la Confédération paysanne, en Isère, et sillonnera la France tout l'été.

Que dit la déclaration adoptée par l'ONU ?

La Déclaration adoptée par l'ONU est un grand succès diplomatique et politique des paysan-nes et de leur organisation principale, La Via Campesina. Elle est née d'un long travail de 17 années de mobilisations, de plaidoyers politiques, de recherche d'appuis de gouvernements, avec l'aide de deux ONG ayant statut consultatif à la commission des droits de l'homme de l'ONU, à Genève : Fian⁽¹⁾ et le Cetim⁽²⁾.

Elle a été adoptée par 122 voix pour, 8 contre et 54 abstentions... dont celle de la France. En Europe, seuls le Portugal, le Luxembourg, la Suisse (et la Biélorussie !) ont voté « pour ». Plusieurs pays défendant l'agrobusiness ont voté contre : les USA, l'Australie, la Nouvelle-Zélande, la Hongrie, Israël, le Royaume-Uni et la Suède.

Mais voilà : enfin, la notion de « paysan » est reconnue dans un texte officiel de l'ONU ! Enfin des droits collectifs sont intégrés dans une Déclaration de droits humains, les précédentes n'affirmant que des droits individuels (Droits de l'Enfant... !)

La Déclaration sur les droits paysans inclut des droits de natures différentes : économiques, sociaux et culturels (dits « progressifs »), mais aussi civils et politiques (dits « effectifs »).

La première partie contient la définition des bénéficiaires, les obligations générales des États, les principes de non-discrimination et d'égalité entre les sexes. Dans la deuxième partie, on trouve la mention des droits civils et politiques essentiels, comme les droits d'association et de liberté de circulation.

Dans la troisième partie, les articles phares et les plus nouveaux concernent les droits à la terre, aux semences, à la biodiversité... La dernière partie est consacrée aux droits économiques, sociaux et culturels.

La Déclaration compte 28 articles, dont 7 essentiels :

- Le Droit à la terre et aux autres ressources essentielles. Sans terre, pas de paysans, et de même, sans mer, pas de pêcheurs. La financiarisation et la marchandisation de

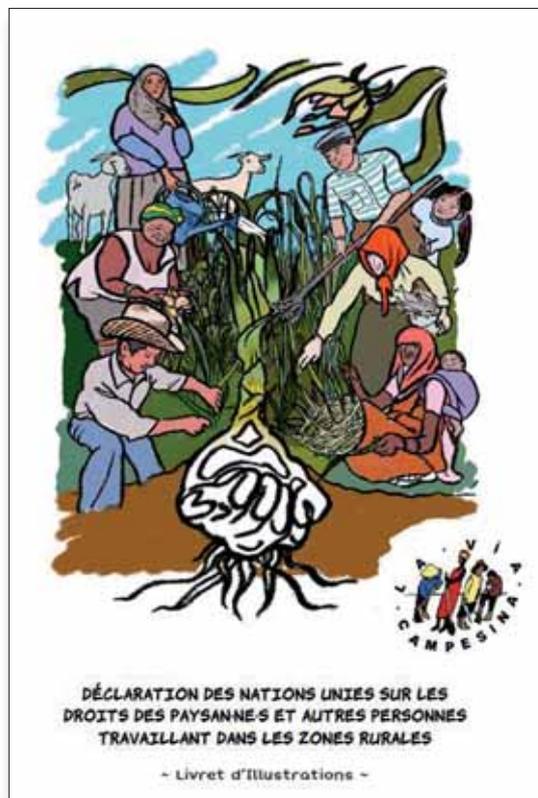
la terre entraînent la précarisation des paysan-nes et de leur statut, l'accaparement et la concentration foncière. Pour répondre à ces problèmes, le droit à la terre doit remplir deux missions : donner accès aux ressources et sécuriser leur utilisation et leur gestion. La Déclaration introduit la notion de « fonction sociale de la terre ». Le but

aux moyens de production nécessaires. C'est le droit des paysans et travailleurs ruraux à gagner leur vie en tant que tels, et ce, en leur donnant accès aux infrastructures nécessaires pour vendre leur production.

- Le Droit à l'alimentation et à la souveraineté alimentaire. La reconnaissance de la souveraineté alimentaire dans un texte de l'ONU est une grande avancée par rapport au terme de sécurité alimentaire. C'est le droit pour les paysan-nes de « définir leurs systèmes alimentaires et agricoles et le droit à une alimentation saine et culturellement appropriée, produite avec des méthodes écologiques et durables, respectueuses des droits de l'homme » (préambule de la Déclaration).

- Le Droit à la sécurité sociale. Il s'agit ici de mettre sur le même plan les paysan-nes et les travailleurs et travailleuses des autres secteurs en leur accordant les droits qui sont souvent couplés au statut de salarié, les cotisations étant versées via le salaire.

- Les obligations générales des États. La première de ces obligations se décompose en trois volets : respecter, protéger et réaliser. En ce sens, les États doivent ne pas entraver la réalisation des droits, empêcher des tiers de leur porter atteinte et intervenir pour que ces droits ne restent pas lettre morte. Une avancée importante est l'obligation d'informer et de consulter les paysan-nes et autres travailleuses et travailleurs ruraux chaque fois qu'une action étatique affecte leurs vies. Dans le même sens, la Déclaration établit la primauté des droits humains sur les intérêts économiques, y compris et de manière explicite envers les sociétés transnationales. ▢



La Via Campesina a publié au printemps 2020 une version illustrée de la Déclaration des Nations unies sur les droits des paysans et des autres personnes travaillant dans les zones rurales. Ce document peut être lu et téléchargé sur le site : viacampesina.org, ou directement sur : urlz.fr/fRse

même de cette Déclaration est bien de permettre aux paysan-nes de le rester !

- Le Droit aux semences. L'article 19 qui reconnaît ce droit protège d'abord le travail des paysan-nes sur les semences, menacées d'extinction par la concurrence des semences industrielles. Ce droit est associé à celui à la diversité biologique et aux droits culturels et savoirs traditionnels.

- Le Droit à un revenu et à des moyens de subsistance décents, ainsi qu'à l'accès

(1) Réseau d'information et d'action pour le droit à l'alimentation : fian.org

(2) Le Cetim (Centre Europe Tiers-monde) soutient des mouvements sociaux du Sud pour accéder aux mécanismes de protection des droits humains de l'ONU et participer à l'élaboration de nouvelles normes internationales en la matière : cetim.ch

La Caravane, un événement exceptionnel pour faire vivre la déclaration

La population rurale et paysanne est sous-estimée, souvent discriminée. Pourtant elle représente quasiment la moitié de la population du monde, et c'est elle qui le nourrit.

Dans les pays dits « du Sud », cette discrimination se traduit par la pauvreté et l'absence d'avenir, parfois même la faim, des déplacements forcés voire l'exode, l'injustice, l'entrave pour l'accès aux ressources (terres, eau, semences, pâturages), la criminalisation des luttes sociales, la violence (dont de nombreux assassinats).

Dans nos pays industrialisés, cette discrimination se manifeste par d'impor-

tantes inégalités au regard du reste de la population active, notamment sur le plan social et économique, avec un taux de suicide plus élevé. Les travailleuses et travailleurs du monde rural subissent plus que d'autres les graves conséquences de la dégradation de l'environnement et des changements climatiques.

Par ailleurs, les paysan-nes sont l'objet d'un regard dévalorisant de la part du reste de la société, se sentent trop souvent des citoyen-nes de seconde zone.

Des luttes qui concernent la société tout entière

Le capitalisme poursuit son œuvre : l'agriculture paysanne disparaît en faveur d'un modèle agricole dont le pilier est le profit financier par le libre marché. Entre catastrophes écologiques, climatiques et sanitaires, l'histoire démontre pourtant que ce système productiviste nous mène droit dans le mur.

Face à cette situation, les paysan-nes du monde entier mènent des luttes qui concernent la société tout entière. Ils et elles ont conscience de nourrir le monde, d'être les garants de la biodiversité et de la protection de l'environnement, et savent que l'agriculture paysanne est LA solution pour agir sur le changement climatique.

En décembre 2019, au cours d'une formation organisée par un petit groupe d'adhérent-es de l'association France Amérique Latine, l'idée a germé de mener une campagne de vulgarisation de la Déclaration des droits paysans. Depuis, la Confédération paysanne s'en est emparée avec d'autres partenaires tels Terre de

lien, Accueil paysan, les Ami-e-s de la Confédération paysanne, ceux du Mouvement des Sans Terre du Brésil...

L'idée est que, localement, des groupes qui prévoient d'organiser un événement cet été (fête de la Conf' locale, pique-nique militant ou autre événement festif) proposent pour thème de débat un ou deux des 28 « droits » afin de mieux faire connaître la Déclaration. Nous, les organisateurs et organisatrices de la Caravane, disposons de matériel pédagogique, d'une exposition, d'affiches et banderoles, de livrets imprimés de la déclaration, de vidéos de témoignages, et nous organisons des jeux autour de ces droits afin de les rendre accessibles à tout le monde, adultes comme enfants, paysan-nes ou non.

Une fois que la Caravane des droits paysans aura sillonné la France pendant quatre mois, de juillet à octobre, pour faire connaître l'existence de cette Déclaration et son contenu – notamment aux paysans, paysannes, jeunes désirant s'installer et autres travailleurs et travailleuses agricoles... – une campagne – qui devrait durer deux ans – proposera la création d'un grand rassemblement sur le modèle de la plateforme Pour une autre Pac.

Le but est notamment d'obtenir des soutiens de communes, de communautés de communes, de départements, de régions : dans certains pays comme la Belgique, ce travail a d'ores et déjà débuté et certains articles de la Déclaration pourraient être à terme intégrés ou adossés à la constitution du pays. ▢

Véronique Léon,
paysanne en Ardèche

Quelques dates pour commencer

- 7-8 juillet : départ de la Caravane depuis Velanne (Isère) et le congrès de la Confédération paysanne.
- 12-22 : dans des centres de vacances en Occitanie.
- 24 : fête paysanne dans une ferme d'Ardèche.
- 28 : Marseille (cours Julien).
- 30-31 : L'Isle-sur-la-Sorgue (Vaucluse).
- 2 août : Saint-Julien-en-Vercors (festival Cinéma en campagnes).
- 3 : Grenoble (parc Mistral).
- 5-6 : Beaufort-en-Savoie.
- 13 : Saint-Alban (Ardèche).
- 24-26 : Nantes (Université des mouvements sociaux).
- 26-29 : Journées d'été des Ami-e-s de la Confédération paysanne, en Dordogne...

Renseignements :

falsolidaritespaysannes@protonmail.com
07 81 19 56 51 – 06 51 28 62 80

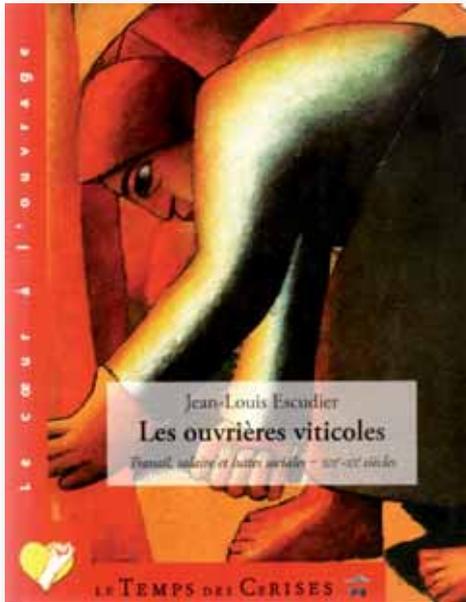


À moindre coût et sans reconnaissance

Les femmes ont toujours eu un rôle fondamental dans la vie de nos campagnes, comme ici dans les vignobles. Elles furent pratiquement les supplétifs indispensables dans tous les moments difficiles ou tragiques. En charge des foyers, elles accomplissaient tous les travaux des hommes, sans jamais avoir une reconnaissance sociale et professionnelle.

Jean Louis Escudier, ancien ingénieur de recherche à l'Inra de Montpellier, creuse avec sa petite pelle pour archives et son opiniâtreté des montagnes de documents. Le mépris et le déni sur les activités de ces femmes, courageuses au-delà du possible, apparaissent en petites touches, comme des éclairs de conscience. Les hommes craignaient qu'elles ne fassent baisser les salaires quand dans certaines exploitations, comme en Champagne, les propriétaires embauchaient des ouvrières pour des raisons d'organisation du travail.

Pour ces travailleuses paysannes, le temps de la maternité est un moment socialement difficile. Aussi, un malthusianisme va sévir dans certaines régions afin de mieux maîtriser les grossesses. Elles seront tenues à l'écart de l'élaboration du vin et leur travail sera confiné aux tâches subalternes, le plus souvent pénibles. Une loi de 1892 tentera, sans grand succès, faute de moyens de contrôle, de limiter la pénibilité de certaines activités.



Le rapport salarial leur est profondément défavorable et l'évolution technique, avec les outils et les machines, seront des vecteurs de discrimination supplémentaires. Le demi-prix du travail féminin était une aubaine pour le patronat. Le salaire en nature va augmenter les disparités et la misère en sera la résultante.

Il y aura des femmes très présentes dans les grèves viticoles, mais les rapports économiques de genre seront négligés par le mouvement socialiste. Dans les luttes emblématiques de 1907, elles porteront

les douze panneaux de la misère sans améliorer par la suite leur condition sociale. Les situations sociales évolueront tout de même, avec par exemple la mise en place des allocations familiales agricoles. Mais le paiement au rabais s'appuiera longtemps sur l'argument de l'incompétence féminine, argument phalocrate, fallacieux et bien sûr injustifié. Jusqu'à une période récente, l'emploi viticole féminin était toujours précaire, malgré un rattrapage partiel des salaires. La précarité salariale est toujours d'actualité.

Même dans les organisations syndicales, les ouvrières agricoles ont du mal à passer le mur du silence. Ainsi, *Antoinette*, le magazine féminin de la CGT n'abordera pas pendant 34 ans la situation de ces travailleuses...

Jean Louis Escudier ne nous livre pas un roman, mais il nous conte dans cet opus très savant une épopée, celle de ces femmes ouvrières agricoles exploitées dans chacun des gestes de leur vie. Elles sont l'expression même du courage et, face au mépris des hommes, elles tracent le chemin pour un avenir de dignité, qui reste encore à défricher. ▢

Michel Curade,
paysan retraité dans l'Aude

Les ouvrières viticoles, de Jean Louis Escudier. Le Temps des Cerises, éditeur – 493 pages – 25 euros.

Reprendre la terre aux machines

Le 6 mai est paru *Reprendre la terre aux machines – manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire*.

Le livre est le fruit du travail de plus d'un an du groupe d'écriture composé de sociétaires de l'Atelier Paysan. Cette coopérative (SCIC), basée en Isère, mène une démarche particulièrement riche et intéressante. Alors que le grand machinisme agricole s'étend en accentuant la concentration des terres et les destructions de l'environnement, les projets et réalisations de l'Atelier Paysan mêlent des logiques d'autonomie technique et économique, de mutualisation et d'entraide, dans une réflexion poussée sur les techniques et le travail. La démarche se veut résolument politique.

Reprendre la terre aux machines vient éclairer plus d'une décennie d'explorations collectives en technologies paysannes. Un travail particulièrement enrichi par de copieuses contributions de clarification, d'approfondissement ou de relecture.

L'occasion de rappeler le dossier « L'autonomie technologique pour l'agriculture paysanne » publié dans notre numéro de mai 2020, à (re)lire et télécharger à : urlz.fr/FRUU ▢

Reprendre la terre aux machines – Manifeste pour une autonomie paysanne et alimentaire, l'Atelier Paysan, mai 2021, Éditions du Seuil – Collection « Anthropocène », 288 pages, 20 euros.



“VOUS TRANSMETTEZ VOTRE EXPLOITATION, ON EST À VOS CÔTÉS AUJOURD’HUI ET DEMAIN.”

**UN ACCOMPAGNEMENT
À CHAQUE ÉTAPE DE
VOTRE TRANSMISSION
ET MÊME APRÈS**

AGRICULTEURS. INDISPENSABLES AU MONDE.

Parce que nous venons aussi de la terre, nous savons ce que représente pour vous la transmission de la vôtre. C'est pourquoi nous vous accompagnons dans cette phase clé de votre vie, avec :

- des solutions d'assurance pour protéger votre famille, vos biens et vous-même ;
- des services pour vous permettre de préparer sereinement votre retraite et la transmission de votre exploitation ;
- des solutions d'épargne et de gestion de patrimoine adaptées à votre changement de situation.

Pour en savoir plus, rendez-vous sur groupama-agri.fr ou contactez votre conseiller Groupama.

Pour les conditions et les limites de garanties, se reporter au contrat disponible en agence.

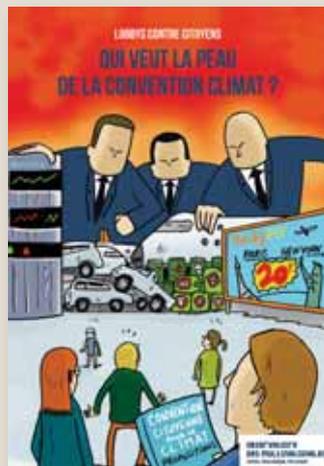
Groupama Assurances Mutuelles, pour le compte des Caisses Régionales d'Assurances Mutuelles Agricoles - Siège social : 8-10 rue d'Astorg 75383 Paris Cedex 08 - 343 115 135 RCS Paris - Entreprises régies par le Code des assurances et soumises à l'Autorité de Contrôle Prudential et de Résolution - 4 place de Budapest - CS 92459 - 75436 Paris Cedex 09 - Document et visuel non contractuels - Réf. Com SDB/2021 - Crédit photo : Aurélien Chauvaud - Création : Agence Marcel. Janvier 2021.



Groupama
la vraie vie s'assure ici

Travail de sape

Une enquête de l'Observatoire des multinationales lève le voile sur la grande offensive qu'ont menée les lobbys industriels pour protéger leurs intérêts et détruire la plupart des propositions de la Convention citoyenne pour le climat. D'où une loi climat sans ambition ni force, adoptée en première lecture par l'Assemblée nationale, le 4 mai. L'enquête révèle l'ampleur du travail de sape mené par les industriels du transport aérien, de l'automobile, de la publicité ou encore de l'agrochimie. Il décrypte en particulier la véritable guerre médiatique lancée pour délégitimer les propositions des « citoyens » et révèle aussi l'ampleur des soutiens et des relais dont jouit le secteur privé au sein même des ministères et des grands corps de l'État. **À lire et télécharger : urlz.fr/fU6c**



foresterie (2013) - 2 ha de terre ont été transmis à un maraicher - Vente directe sur différents réseaux - D'autres projets sont possibles (magasin existant à développer, autres produits, pain...) - Nous proposerons notre accompagnement - 06 79 91 55 63 - fermedelaboiviniere.fr

- Charente-Maritime - A vendre ferme entre Saintes et Royan, pour cause de départ à la retraite (idéalement d'ici fin 2021) : 15 ha de terres arables, hangar 360 m² (2019), bâtiment d'élevage 1 200 m², nombreux potentiels pour accueillir des projets en élevage - Maison d'habitation (120 m²) sur sous-sol de 90 m² - Ouvert à tout type de projet - 06 89 64 98 19 - 05 46 95 37 63 - patrick.robin96@sfr.fr
- Jura - A transmettre ferme laitière bio (comté) - 93 ha bien regroupés autour des bâtiments d'élevage, essentiellement en prairies (3 ha de céréales) - Le lait est valorisé dans la filière Comté bio par une coopérative - 40 vaches traites pour une production totale annuelle de 215 000 l (droit à produire 310 000 l), une trentaine de génisses sont élevées - Le cheptel, le matériel et les bâtiments sont à vendre - Sur les 93 ha, 25 ha sont en propriété et sont à louer ou à vendre - À Mouchard - 06 30 09 50 26 - gerard.dannon@wanadoo.fr
- Isère - Transmission progressive d'une ferme en polyculture-élevage bio, avec transformation fromagère - SAU 90 ha, troupeau de 60 VL multi-races en pâturage intégral en été et bâtiment aire paillée et foin séché en grange pour l'hiver - Collecte Biolait et transfo et vente directe de produits laitiers frais - En prévision des départs échelonnés des associés, une retraite mi-2022 et une retraite d'ici 5 ans, nous

recherchons des personnes intéressées pour reprendre progressivement la ferme - Un projet collectif peut trouver ici une opportunité - lait.abreuvoir@orange.fr - 04 74 80 35 44

- Ardèche - Ferme d'élevage à transmettre, à Saint-Etienne-de-Serre - 30 ha de parcours (+30 ha de potentiel) - Actuellement 50 brebis (blanc du massif central, rouge de roussillon et un peu de noire) - Une source sur la ferme - Le tout sera mis en location avec une parcelle plate pour mettre un tunnel ou bâtiment - Addear 07 - 06 56 80 90 97 - 06 22 66 30 30 - eve.saynard@addear07.fr
- Aveyron - Installée en individuel sur 60 ha appartenant à mon père, je cherche quelqu'un pour le remplacer sur les autres 60 ha qu'il exploite lui aussi en individuel. Cela lui permettrait de prendre la retraite tout en me permettant de trouver quelqu'un pour travailler ensemble, dans le partage de réflexion et le dialogue autour de l'agriculture paysanne - Ferme en AB, 120 ha (65 ha sur le causse et 55 ha en vallée de l'Aveyron) avec actuellement deux ateliers : élevage de bovins viande et culture de lavande (avec diversification progressive) - Matériel neuf et Cuma dans le village - CEFI souhaité, dans le but d'une installation en fermage puis dans l'idée de constituer un GAEC à terme - À Lapanouse - 06 32 07 61 12 - emilli3fabre@hotmail.fr
- Aveyron - A céder ferme de 38 ha SAU (34 ha en propriété et 4 ha en location), disponible de suite pour des projets d'agriculture paysanne - Les terres et l'élevage de 26 vaches laitières brunes des Alpes ont été menés en AB depuis 31 ans - Avec bâtiments

en état : stabulation (30 vaches), hangar séchage, autre hangar bois, deux granges en pierre, une maison-atelier et une maison d'habitation (200 m², à rénover) - Proposé à la vente avec possibilité d'un viager pour les terres - Nombreux potentiels (élevages, transformation, accueil à la ferme...) - Pour faciliter une installation, le cédant pourra accompagner ponctuellement le repreneur lors du lancement de son projet - A Rieuepeyroux - Contact : erwin-daragnes@addear12.com - 07 69 25 13 96

- Aveyron - Cherche associé-e, dès que possible, ferme de polyculture élevage en production lait de brebis bio pour la coopérative des Bergers du Larzac - La ferme compte 350 brebis Lacaune sur 300 ha dont 65 ha labourables, le reste en parcours. Bergerie-grange fonctionnelle avec séchage en grange du fourrage et conduite du troupeau économe (extensive) - Stage ou CEFI souhaité pour une période d'essai, possibilité de logement - 07 69 25 13 96 - erwin-daragnes@addear12.com
- Hautes-Pyrénées - Recherche d'associés pratiquant la biodynamie pour maraichage, élevages, petits fruits, PPAM, paysan bou-

langer, apiculture, etc. - Nous sommes en cours d'acquisition d'une ferme à beau potentiel, à 5 mn de Bagnères-de-Bigorre, avec un projet d'organisme agricole en collectif, en biodynamie et à visée sociale et pédagogique - Nous-même montons un élevage de vaches et brebis laitières avec transformation fromagère et fruitiers - marianne.vivier@laposte.net

- Béarn - Recherche associé-e pour une ferme d'élevage de vaches laitières (23 mères, 25 génisses), en AB - 45 ha SAU - L'associé-e intégrerait l'ensemble des activités de la ferme, mais ouvert à d'autres projets portés par les candidat-es, tels que la mise en place d'un atelier de transformation - L'installation est possible dès maintenant, mais un stage parrainage de quelques mois est envisageable - Contact : leo.abdea@gmail.com - 06 63 24 35 67
- Béarn - Recherche associé-e pour une ferme familiale élevant des races rustiques de brebis laitières (basco-béarnaises et blondes) - La qualité des fromages est reconnue, ce qui permet d'en écoulé l'intégralité localement - Mon ancienne associée étant partie, je cherche aujourd'hui une personne avec qui partager cette aventure, avant d'envisager la retraite dans une dizaine d'années - L'associé-e reprendrait principalement l'activité de transformation fromagère, tout en s'intégrant dans l'ensemble de la ferme - Je continuerai dans un premier temps à assurer l'élevage et les productions végétales, en laissant progressivement la main au fil des ans - L'installation est possible dès maintenant, mais un stage parrainage de quelques mois est envisageable - Contact : leo.abdea@gmail.com - 06 63 24 35 67

Demandes

- Grand Ouest - Pour une réinstallation, recherche exploitation

en production ovine (lait ou allaitant) - Secteurs Finistère Sud, Calvados, Manche - Possibilité association si production AB - 06 20 14 75 18

- Auvergne - Après différentes expériences en agriculture, en France et à l'étranger, ainsi que des formations (à Montmorot, dans le Jura), nous recherchons avec mon compagnon une surface agricole cultivable de 40 ha en Auvergne afin de nous installer en tant que paysans boulangers - lea.bru@hotmail.fr

Animaux - Matériel

- Isère - Vends 4 porcelets femelles sevrées, mélange gascon et large white, élevage bio et Nature et Progrès, disponibles à la ferme de Trézanne (Trièves) - 04 76 34 46 66

Divers

- Isère - Recherche associé-e - Je suis boulanger, installé depuis près d'un an - Boulangerie artisanale bio, farines paysannes, cuisson four à bois, panification levain - 4 jours de production/semaine, essentiellement vente directe sur place + 2 dépôts très proches - Recherche associé-e pour développer l'activité et pouvoir ouvrir 6 jours sur 7. Objectif : 3 jours de production par semaine et par personne, en plus d'un marché et livraisons - A Saint-Victor-de-Morestel - 06 13 14 37 80 - facebook.com/boulangerieauvieuxfour
- Sud - La Confédération paysanne de l'Aude accueille un spectacle en cours de création sur les semences paysannes : il sera joué à Limoux, le samedi 18 septembre, pour la fête annuelle du syndicat - La compagnie de théâtre cherche une ou deux représentations dans le Sud pour « amortir » son trajet : Turin - Alpes Maritimes - Limoux - Contacter Maxime pour plus de renseignements : semencemarpaine@gmail.com



L'opus 485 de *Transrural initiatives*, nos amis et partenaires pour la rédaction du dossier de ce numéro, est sorti début juin. Au menu de « la revue des territoires ruraux », entre autres : l'Inrae modélise des redistributions de la Pac, une viande cellulaire pas si écologique, du poulet en batterie et des chèques alimentaires durables ou encore des préconisations pour les mobilités rurales en 2040. Et des initiatives : des vigneronnes qui se serrent les coudes face au gel en Anjou, des paysannes qui fabriquent leurs propres outils, les Civam du Limousin qui recensent des expériences agroécologiques d'adaptation au changement climatique... transrural-initiatives.org



Sur proposition de Vincent Delmas, son porte-parole, la Confédération paysanne de la Drôme a été missionnée pour créer un hymne que les paysannes et paysans pourraient reprendre dans les manifs, les actions militantes, les réunions, les marchés, les fêtes à venir...

Compagnon de route de la Conf' et de bien d'autres mouvements de lutte, le chanteur HK a gentiment accepté de nous aider à écrire cet hymne. Le 20 mars, quelques

paysan-nes de la Drôme ont participé à un exercice inhabituel: un atelier d'écriture s'est tenu dans une ferme, non loin de Montélimar, autour d'HK et de ses musiciens et musiciennes. Rapidement, un refrain rythmé et facile à retenir a été trouvé. Puis, en quelques heures, l'émulation collective a permis de créer la musique et les couplets. L'objectif était de transmettre les valeurs de la Conf' dans un chant à la fois entraînant et incisif. Les trois couplets, autour des

thèmes de l'élevage, de l'environnement et de la paysannerie, expriment ce que nous dénonçons et ce que nous proposons.

Après validation, le 26 mai, par le comité national de la Confédération paysanne, l'hymne a été chanté pour la première fois en public dès le lendemain (photo), lors de la manifestation « Une Pac pour l'emploi » à Paris (cf. CS n° 373). En attendant d'entonner cette tonique chanson lors du congrès national du syndicat, les 7 et 8 juillet en Isère...

Refrain

Paysannes-paysans
 Nous chérissons la terre
 Paysannes-paysans
 La terre de nos enfants
 Paysannes-paysans
 Plus question de nous taire
 Paysannes-paysans
 Solidaires et vivants

Condamnés dans des fermes-usines
 Le profit avant le vivant
 Nos bêtes ne sont pas des machines
 Rendons-leur la clé des champs
 Ils nous enchaînent à coups de primes
 Font de nous des exploitants
 Refusons d'être leurs victimes
 Nous sommes libres et indépendants

Ils ont empoisonné la terre
 Asséché les marais
 Arraché l'arbre millénaire
 Cloné l'Arche de Noé
 Nous, on sculpte les paysages
 On y plante des haies
 Les abeilles y sont de passage
 Nos troupeaux sont bigarrés

Qui a la plus grosse moissonneuse
 Le plus d'hectares et de tracteurs ?
 On préfère des fermes nombreuses
 Malgré tous nos détracteurs !
 Partageons les luttes du monde
 Avec La Via Campesina
 Partout où la colère gronde
 La Conf' toujours sera là.

Trois petites fermes valent mieux qu'une grande !

Des nouvelles de Jules Marquart, auteur de la mythique chanson *Trois petites fermes valent mieux qu'une grande*, entonnée tant de fois depuis 25 ans dans les manifs et autres rassemblements de la Conf'.

L'heure de la retraite agricole arrive mais l'en-
 vie de chanter en public ne m'a pas quitté. Être
 un chansonnier-paysan, ça ne s'oublie pas
 comme ça. Comme j'ai la chance d'être toujours
 accompagné par des musiciens qui sont prêts
 à sauter dans la voiture dès que l'occasion se
 présente, nous voilà partis une nouvelle fois sur

les routes, le plus souvent rurales, il faut bien
 le dire. La prochaine tournée débutera en sep-
 tembre 2021. Partant de Bretagne, où j'habite,
 en passant par les Pays de Loire, on arrivera en
 Haute-Marne début octobre. Salles des fêtes,
 mais aussi granges, écuries, grandes maisons avec
 des ami-es et des voisin-es, voilà les endroits ou

on ressortira guitares, claviers et batterie avec
 des vieilles chansons (*Trois petites fermes valent
 mieux qu'une grande* a plus de 25 ans d'âge) mais
 aussi pleins de nouvelles. Pour 2022, on prépare
 un tour dans le Sud-Ouest.

Jules Marquart

Contact: 0673620871 – julesmarquard@wanadoo.fr